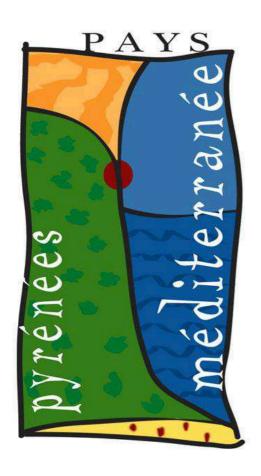


RAPPORT RELATIF AUX MISSIONS D'ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE ANNEE 2015



BILAN D'ACTIVITE 2015





SOMMAIRE

Première partie : Identité du Conseil de Développement			
I.1Fiche d'identité du Conseil de Développement	p.3		
I.2 Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée	p.13		
I.3 Membres du Conseil de Développement	p.15		
I.4 Membres du Bureau	p.18		
I.5 Membres du Conseil d'Administration	p.19		
Deuxième partie : Rapport d'activité	p. 2′		
Volet préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie territoriale : gouvernance, ingénierie, animation, outils financiers	p.22		
Missions générales d'animation, d'information et de communication	p.23		
❖ Stratégie territoriale 2014/2020	p.31		
❖ Outils financiers	p.33		
❖ Mise en œuvre de l'axe 4 du FEADER (LEADER 2007-2013)	p.33		
❖ Réponse à l'appel à projets LEADER 2014-2020	p.35		
❖ Mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP – DLAL FEAMP	p.38		
❖ Approche Territoriale Intégrée FEDER (ATI)	p.40		
Volet Plan Climat Energie Territorial	p.41		
Volet Charte Forestière de Territoire	p.48		
Volet Développement économique, Formation, Emploi – CBE	p.56		
Volet Tourisme	p.60		
Volet Patrimoine culturel et naturel	p.65		
Volet Coopération & Transfrontalier	p.68		
Bilan financier 2015 (volume séparé)			

PREMIERE PARTIE IDENTITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

I.1 Fiche d'Identité du Conseil de Développement pour le Pays Pyrénées Méditerranée

Dénomination

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

Association Régie par la Loi 1901, créée le 12 juillet 2001 par modification des statuts du Comité Intercommunal de Développement Economique du Vallespir (CIDEV)

Comité de Bassin d'Emploi

Agrément CBE du 28 février 1991 renouvelé le 9 juillet 2015

Siège Social

- Adresse : Maison des services publics - Boulevard Simon Batlle - 66400 CERET

- Téléphone : 04 68 87 43 24 - Télécopie : 04 68 87 37 89

- E-Mail : <u>direction@payspyreneesmediterranee.org</u>

- Site Internet : www.payspyreneesmediterranee.org

Statuts

- Forme Juridique : Association Loi 1901

- Date de Création : 12 juillet 2001 par modification des statuts du Comité Intercommunal de

Développement Economique du Vallespir (CIDEV)

- N° de Siret : 38056149800037

- Code APE : 9499Z

- Effectif salarié moyen : 8.3 ETP en 2015 dont 2 ETP pour le PAHT

- AG et réunion des CA : Périodicité : 1/an

Trimestriellement : réunion du Bureau

Objet de l'association

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est un territoire rural organisé, composé de 58 communes et dont la structure porteuse, association loi 1901, a été créée en 2001 suite à l'approbation de sa charte de développement par l'ensemble des communes et EPCI du territoire.

L'objet de cette association est l'aménagement du territoire et le développement local durable.



Emanant de la LOADDT (1999), il constitue ainsi le regroupement de plusieurs bassins de vie et est caractérisé par une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale. Le périmètre du Pays, qui a fait l'objet de débats, résulte de la volonté des élus, des acteurs socio-économiques et des collectivités locales concernées (la reconnaissance du périmètre définitif a été établie par arrêté préfectoral le 30 mars 2004).

Le Pays dispose de l'agrément Comité de Bassin d'Emploi depuis 1991. Le Comité de Bassin d'Emploi, également Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée agit, à ce titre, pour le développement et l'adaptation de son territoire en matière d'emploi, de formation et de développement des compétences.

Le Conseil de Développement du Pays a été constitué à travers une modification des statuts du Comité Intercommunal de Développement Economique du Vallespir (CIDEV), structure porteuse du Pays, afin d'ajuster les organes de fonctionnement aux critères de la loi et d'assurer à l'association une meilleure représentativité des acteurs et du territoire.

Suite à l'abrogation, en 2010, de l'article de la LOADDT fixant les conditions de constitution et de fonctionnement des « Pays », la structure Pays Pyrénées-Méditerranée a poursuivi ses activités en maintenant son objet, son statut juridique et la cohérence de son périmètre.

Constatant les évolutions dans la recomposition territoriale et soucieux de respecter à la fois l'équilibre territorial et la pluralité des acteurs dans la composition du Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée, les membres du bureau ont proposé, lors de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2014, une réforme statutaire.

Les communautés de communes représentent aujourd'hui des structures clefs dans l'aménagement et le développement du territoire, tant en termes de stratégie que d'opérationnalité. Par ailleurs, elles regroupent les communes du territoire au sein de 4 espaces intercommunaux ; ainsi la modification de la représentation des élus au sein du Conseil de Développement a été rendue effective : une représentation par communauté de communes avec pour chacune, leur président et deux délégués communautaires. D'autre part, au sein du bureau la représentation du Collège des élus et du Collège socio-économique a été renforcée. Le Pays Pyrénées-Méditerranée peut ainsi exprimer d'autant mieux son rôle d'accompagnement des dynamiques et projets locaux.

Gouvernance

🖙 Collège des élus : 21 membres dont 9 élus politiques (parlementaires, Conseillers régionaux et départementaux domiciliés sur le périmètre du Pays) et 12 élus représentant les 4 Communautés de communes.

© Collège du monde socio-économique : 14 membres désignés (Agriculture: 6 / Commerce et industrie: 5 (dont 4 désignés) / Métiers: 4)

> Agriculture :

Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

Le Président de la Société d'élevage ou son représentant

Un Représentant des Groupements de Développement Agricole (GDA)

Un Représentant de la viticulture élu par le Syndicat des vignerons

Un Représentant du Centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF)

Un Représentant des métiers de la mer

> Commerce et Industrie :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant

Un Représentant de l'Industrie désigné par ses pairs

Un Représentant du commerce et du tourisme désigné par ses pairs

Un Représentant du commerce international désigné par ses pairs

➤ Métiers :

Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant

Un Représentant de la fédération du Bâtiment

Un Représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Un Représentant de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

Le Président du Consell Comarcal de l'Alt Empordà

Un Représentant de la Confédération catalane des Réserves naturelles

Un Représentant de l'Association Charles Flahaut

Un Représentant de la Fédération Départementale de chasse

Un Représentant de la Fédération Départementale de pêche désigné par ses pairs

Le Directeur de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer

La Présidente de l'Agence Départementale du Tourisme

Le Président du SIGA du Tech

Un Représentant du Comité olympique sportif

Le Président de l'Université de Perpignan

Le Président du GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées catalanes du Tech et du Ter

Un Représentant du collège syndical

Un Représentant du collège de la santé

Un Représentant du collège des associations culturelles d'intérêt collectif

Un Représentant du collège des œuvres caritatives et sociales

G Collèges Informels

Collège syndical

Un Représentant de l'UNAPL Languedoc-Roussillon

Un Représentant CFDT

Un Représentant CFE - CGC

Un Représentant CFTC

> Collège santé

Un Représentant de la clinique Al Sola à Amélie-les-Bains

Le Directeur de l'association de solidarité et de développement social

Le Directeur du centre Le Vallespir au Boulou

Le Directeur de la maison de retraite Baptiste Pams à Arles-sur-Tech

> Collège des associations culturelles d'intérêt collectif

Le Président de l'association Albera Viva

Le Président du Basket Club des Aspres

Le Président de la chorale Déodat de Séverac à céret

Un Représentant de l'association Agir pour Céret

Un Représentant de l'association Citoyens dans les quartiers

Un Représentant de la Maison de l'Europe

> Collège des œuvres caritatives et sociales

Le Président de l'association saint-Joseph à Banyuls-sur-Mer

Un Représentant de la Croix Rouge française sur le secteur de la Côte vermeille

Un Représentant de la Croix Rouge française sur le secteur du Bas-Vallespir

Un Représentant de la Croix Rouge française sur le secteur du Haut-Vallespir

Membres associés selon l'ordre du jour

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret ou son représentant

Monsieur le Commissaire de Massif ou son représentant

Un Représentant de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Un Représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Un Représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Un Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL)

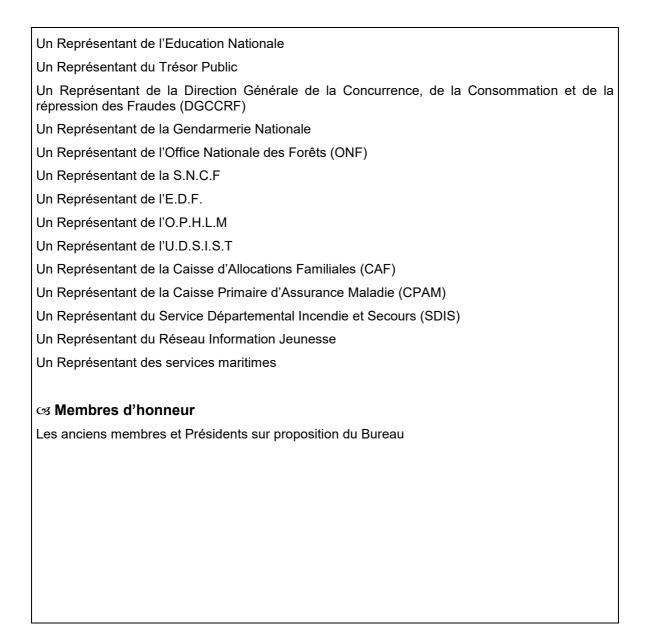
Un Représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Un Représentant de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)

Un Représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale (DDJSCS)

Un Représentant de Pôle emploi

Un Représentant de la Mission Locale d'Insertion



Les différents collèges se réunissent en **Assemblée Générale** pour valider les orientations, bilans, et programmes d'action une à deux fois par an.

Premier territoire reconnu Agenda 21 en 2008 sur le département, le Pays a su insuffler une dynamique de mise en œuvre de nouvelles pratiques de concertation dans le cadre d'une démarche de développement durable. Le Pays est un espace de démocratie locale qui intègre dans ses instances de décision et dans ses travaux, les représentants des acteurs privés, associatifs ainsi que les citoyens.

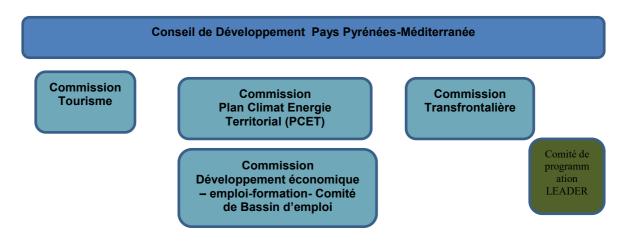
Suite à la réforme statutaire (juin 2014), a été mise en place la réorganisation des **commissions thématiques** dans un triple objectif :

- 1. Définir une gouvernance, pour chacun des thèmes investis, garantissant une implication des acteurs publics et privés du territoire concernés, articulée aux organes de décision de la structure que sont le « Bureau » et le « Conseil de Développement » . Cette organisation permet de bénéficier d'un regard pluriel.
- 2. Créer un espace de dialogue et plus particulièrement de dialogue social, d'échange d'expériences et de mise en réseau des acteurs du territoire.
- 3. Co-construire, suivre et évaluer la stratégie de développement en la matière.

Cette organisation est soutenue et animée par une équipe technique pluridisciplinaire, conjuguant expertise thématique et parfaite connaissance du territoire et de ses acteurs, et privilégiant le travail coopératif et une approche transversale des sujets, problématiques et projets qui lui sont soumis (Développement économique, emploi, formation / Tourisme / Agriculture et forêt / Environnement - énergie, mobilité / Coopération transfrontalière et transnationale / Gestion de programmes européens: LEADER et FEP).



C'est en s'appuyant sur cette organisation et ce regard pluriel, que la stratégie de développement durable du territoire 2014/2020, a été construite puis validée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 6 février 2015 et sera animée.



Membres du Bureau du Pays Pyrénées-Méditerranée en 2015

Antoine ANDRE - Président

Pierre AYLAGAS - Vice-Président (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris)

René OLIVE - Vice-Président (Communauté de communes des Aspres)

René BANTOURE - Vice-Président (Communauté de communes du Haut-Vallespir)

Alain TORRENT - Vice-Président (Communauté de communes du Vallespir)

Alexandre PUIGNAU - Vice-Président délégué - (SIGA du Tech)

Francis MANENT - (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris)

Nicole GONZALEZ - (Communauté de communes des Aspres)

Louis CASEILLES - (Communauté de communes du Haut-Vallespir)

Jean-François DUNYACH - (Communauté de communes du Vallespir)

Antoine CHRYSOSTOME - (société d'élevage)

Jean SPELLE - (CRPF)

Joseph RAYNAL - (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

Robert JEAN-PIERRE - (Association les Citoyens dans les quartiers)

Equipe technique du Pays Pyrénées-Méditerranée en 2015

> Pays Pyrénées-Méditerranée

Carine GONZALEZ CHABANNON - Directrice

Françoise MARECHAL - Assistante administrative

Cédric BORG - FEP - Tourisme

Géraldine CAPRANI - Coopération / Patrimoine

Lénaïc DEPONTAILLER PIRIOU - SIG, Suivi, Evaluation

Lucie GIRBAUT - Développement économique, Emploi, Formation / appui administratif et sur l'évaluation du FEP

Mathilde GUITTET - Chartes Forestières du Territoire

Pierre LE MEN - Responsable programme LEADER

> Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier

Aurélia GREIVELDINGER - Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine

Julie SCHLUMBERGER - Médiatrice du Patrimoine - Guide Conférencière

Montserrat FOSSAS i COLOMER - Médiatrice du Patrimoine - Guia de Catalunya

Documents d'orientation stratégique

En 2013, le Pays, en partenariat avec les membres du Comité technique, a établi un bilan des actions menées sur la période 2007/2013 ainsi qu'un diagnostic de territoire. De la même manière, de septembre 2013 à juin 2014, a été conduite une phase de concertation publique par le biais de la diffusion d'une enquête par questionnaire (200 réponses), l'organisation de la « Journée du Pays » le 22 novembre 2013 (plus de 170 personnes- résumé de la journée en vidéo: https://www.youtube.com/watch?v=hsmUj6kZiFM&feature=youtu.be), ainsi que plusieurs ateliers de travail auprès de



différents publics du territoire et notamment les élèves du lycée de Céret. Enfin, une dernière phase d'identification des projets a été mise en place de juillet à novembre 2014, en étroite relation avec les Communautés de communes afin de conforter, réorienter ou préciser les enjeux et orientations stratégiques préalablement identifiés. Les enjeux issus de cet important travail collaboratif d'analyse, de consultation et de concertation mené par le Pays Pyrénées-Méditerranée fondent la stratégie 2014-2020.

Il est à noter que le Pays disposait pour la période 2007-2013 de différents documents stratégiques :

- Une stratégie globale 2007-2013 qui a évolué en Agenda 21 en 2009.
- Des stratégies thématiques :
 - Un Plan Climat Territorial Energie validé fin 2011
 - Un Schéma d'aménagement et de développement touristique en cours de réactualisation
 - Un Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages validé en juillet 2012
 - Un Schéma de développement culturel élaboré en 2010 qui a permis de faire naître le premier Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier de France dont la structure juridique, en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) a été approuvée le 28 janvier 2015
 - Deux Chartes Forestières de Territoire en cours de renouvellement

Ainsi, la stratégie 2014-2020 constitue un cadre stratégique général qui fait référence à ces documents stratégiques thématiques ainsi qu'à ceux des partenaires, tout en veillant à s'articuler avec les stratégies supra-territoriales (Etat, Région et Département). Cette stratégie de territoire, a été validée en Assemblée Générale le 6 février 2015, à l'unanimité.

La stratégie 2014-2020 est structurée autour d'un axe préalable définissant les conditions de mise en œuvre du projet de territoire et de 2 grands axes (5 sous-axes et 8 enjeux déclinés en orientations stratégiques).

Ces axes stratégiques sont le cadre de référence du programme d'actions du Pays. Pour chacune des actions pré-opérationnelles ou opérationnelles engagées, le Pays veille à avoir une analyse du potentiel d'emplois créés ou pérennisés.

Présentation de la stratégie 2014/2020

Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie

Sous axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles

Enjeu 1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte

Enjeu 1: Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions

Sous axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire

Enjeu 3: Dynamiser le territoire par l'animation territoriale

Enjeu 4: Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets

Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays

Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles

Enjeu n°1: Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Enjeu n°2: Préservation et gestion des espaces naturels et en transition

Enjeu n°3: Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager

Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire

Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques

Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoirfaire locaux

Axe 2: Bien vivre au Pays

Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité

Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services

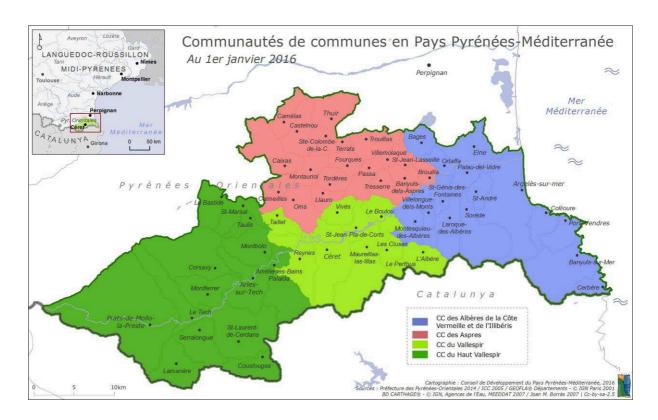
Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux

Enjeu n°7: Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques

Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux

Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers

I.2 Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée



Organisation administrative

Les missions du Pays Pyrénées-Méditerranée et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement du territoire s'exercent sur le périmètre suivant :

5 cantons:

Cantons entiers : Les Aspres, La Côte Vermeille, Vallespir Albères. Cantons partiellement couverts : La Plaine Illibéris, Le Canigou.

4 Communautés de communes / 58 communes :

Communauté de communes Albères Côte vermeille: Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Sorède, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts.

Communauté de communes des Aspres: Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Saint-Jean-Lasseille, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque.

Communauté de communes du Haut-Vallespir : Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Corsavy, Coustouges, La Bastide, Lamanère, Le Tech, Montbolo, Montferrer, Prats-de-Mollo-la-Preste, Serralongue, Saint-Laurent-de-Cerdans, Saint-Marsal, Taulis.

Communauté de communes du Vallespir : Céret, L'Albère, Le Boulou, Les Cluses, Le Perthus, Maureillas-las-Illas, Reynès, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Taillet, Vivès.

Suite aux évolutions récentes dans la recomposition territoriale et soucieux de respecter à la fois l'équilibre territorial et la pluralité des acteurs dans la composition du Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée, les membres du bureau du Pays ont proposé, lors de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2014, une réforme statutaire.

Les principaux éléments de contexte ayant quidé cette décision furent les suivants :

• La représentation des communes dans le Conseil de Développement était basée sur une approche cantonale qui ne correspond et ne correspondra plus au périmètre actuel du Pays.

- Les Communautés de communes ont évolué et seront amenées à poursuivre cette évolution. Elles représentent aujourd'hui des structures clefs dans l'aménagement et le développement du territoire, tant en termes de stratégie que d'opérationnalité. Par ailleurs, elles regroupent les communes du territoire au sein de 4 espaces intercommunaux.
- Depuis le 27 janvier 2014, l'Etat, à travers la loi MAPTAM reconnaît à nouveau la fonction des structures de développement local à travers la possibilité de création de Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) structurés en syndicat mixte fermé constitué d'EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunal) à fiscalité propre.

Ainsi le 16 Juin 2014, les membres actifs du Conseil de Développement ont voté à l'unanimité la modification de la représentation des élus au sein du Conseil de Développement en remplaçant les deux maires par canton par une représentation par Communauté de communes avec pour chacune, leur président et, deux délégués communautaires.

Caractéristiques géographiques et démographiques du territoire

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, d'une superficie de 1150 km² et composé de 58 communes réparties sur 4 Communautés de communes, compte près de 103 347 habitants. La densité de population est de 90 habitants / km². Ce territoire, entre mer et montagne, partage avec l'Espagne une frontière de plus de 120 Km, ce qui lui offre de nombreuses perspectives de développement avec une ouverture sur la Catalogne.

Un territoire contrasté

Le relief et ses fortes pentes sont une caractéristique principale du territoire, qui n'offre donc à l'urbanisation que les franges littorales et fonds de vallées, ainsi que des zones plus ouvertes vers la plaine du Roussillon. Ces bassins versants nombreux et très prononcés induisent par ailleurs des risques constants d'inondation et de fortes érosions qui ont gravement marqué l'histoire de ce territoire.

Cela étant, ce territoire peut également se prévaloir d'une contiguïté entre mer et montagne qui offre un patrimoine naturel remarquable au regard de la diversité de l'étagement de la végétation.

Un territoire frontalier

Le Pays Pyrénées-Méditerranée partage avec l'Espagne une frontière de plus de 120 Km, ce qui lui offre de nombreuses perspectives de développement avec une ouverture sur la Catalogne en Espagne. Cela donne également la possibilité d'élaborer des projets en commun à l'échelle transfrontalière.

Une croissance démographique forte mais inégalement répartie sur le territoire

Le territoire du Pays connaît une croissance démographique régulière. Entre 1962 et 2006, la population a augmenté de plus de 60%, passant de 67 000 à près de 104 000 habitants. En 2009, le Pays Pyrénées-Méditerranée représente 25% de la population départementale. Son dynamisme démographique repose exclusivement sur les flux migratoires, son solde naturel étant négatif de manière récurrente. Sa croissance démographique repose donc sur l'attractivité du territoire et non sur sa jeunesse.

I.3 Membres du Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée – GAL - CBE

L'article 22 de la loi du 4 février 1995, modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, relatif à la création des Pays prévoit la mise en place d'un conseil de développement économique et social dans chaque pays devenu au cours des années, un véritable outil du développement intercommunal.

Le Conseil de Développement pour le Pays Pyrénées-Méditerranée est composé de :

Membres actifs (ayant une voix délibérative):

- Collège des élus.
- Collège socio-économique.
- Collège du monde socio-professionnel, associatif, scientifique, culturel et syndical.

♦ Collèges Informels (à titre consultatif).

Membres associés selon l'ordre du jour (à titre consultatif).

Le Conseil de Développement du Pays est dirigé par un Bureau composé de 14 membres actifs issus des trois collèges, parmi lesquels le Président et 4 vice-présidents.

Collège des élus : (21)

- Les Parlementaires, Conseillers régionaux et départementaux domiciliés sur le périmètre du Pays
- Les Présidents des Communautés de communes du territoire ainsi que 2 délégués communautaires désignés par délibération de chaque conseil communautaire.

Collège Socio-économique : (15)

→ Agriculture : (6)

- Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Le Président de la société d'élevage ou son représentant
- 1 représentant des Groupements de Développement Agricole (GDA)
- 1 représentant de la viticulture élu par le Syndicat des vignerons
- 1 représentant du Centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF)
- 1 représentant des métiers de la mer (Pêche)

→ Commerce et Industrie : (5)

- Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- 1 représentant de l'industrie désigné par ses pairs
- 1 représentant du commerce désigné par ses pairs
- 1 représentant du commerce international désigné par ses pairs
- 1 représentant du tourisme désigné par ses pairs

→ <u>Métiers</u> : (4)

- Le président de la Chambre de Métiers ou son représentant
- 1 représentant de la CAPEB ou de la FBTP désigné par ses pairs
- 1 représentant de la CGAD désigné par ses pairs
- 1 représentant de la CNAMS désigné par ses pairs

Collège du monde socioprofessionnel, associatif, scientifique et culturel et syndical: (15)

- Le président du Consell Comarcal de l'Alt Empordà ou son représentant
- Le président de l'une des Réserves naturelles désigné par ses pairs ou un membre délégué
- Le Président de l'association Charles Flahaut ou son représentant
- 1 représentant de la fédération départementale de chasse désigné par ses pairs
- 1 représentant de la fédération départementale de pêche désigné par ses pairs
- Le directeur du laboratoire Arago de Banyuls ou son représentant
- Le président de l'Agence Départementale du Tourisme ou un membre déléqué
- Le président du SIGA du Tech ou son représentant
- 1 représentant du Comité olympique sportif
- Le Président de l'Université de Perpignan
- Le Président du GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées catalanes du Tech et du Ter
- 1 représentant du collège syndical
- 1 représentant du collège santé
- 1 représentant du collège des associations culturelles d'intérêt collectif
- 1 représentant du collège des œuvres caritatives et sociales

Collèges Informels :

→ Collège syndical

- 1 représentant de l'UNAPL Languedoc-Roussillon
- 1 représentant CFDT
- 1 représentant CFE CGC
- 1 représentant CFTC

→ Collège santé

- 1 représentant de la clinique Al Sola à Amélie-les-Bains
- Le directeur de l'association de solidarité et de développement social
- Le directeur du centre Le Vallespir au Boulou
- Le directeur de la maison de retraite Baptiste Pams à Arles-sur-Tech

→ Collège des associations culturelles d'intérêt collectif

- Le président de l'association Albera Viva
- Le président du Basket Club des Aspres

- Le président de la chorale Déodat de Séverac à Céret
- 1 représentant de l'association Agir pour Céret
- 1 représentant de l'association Citoyens dans les quartiers
- 1 représentant de la Maison de l'Europe

→ Collège des œuvres caritatives et sociales

- Le président de l'association Saint-Joseph à Banyuls-sur-Mer
- 1 représentant de la Croix Rouge française sur le secteur de la Côte vermeille
- 1 représentant de la Croix Rouge française sur le secteur du Bas-Vallespir
- 1 représentant de la Croix Rouge française sur le secteur du Haut-Vallespir

Membres associés selon l'ordre du jour :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret ou son représentant
- Monsieur le Commissaire de Massif ou son représentant
- 1 représentant de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- 1 représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- 1 représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL)
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- 1 représentant de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale (DDJSCS)
- 1 représentant de Pôle emploi
- 1 Représentant de la Mission Locale d'Insertion
- 1 représentant de l'Education Nationale
- 1 représentant du Trésor Public
- 1 représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF)
- 1 représentant de la Gendarmerie Nationale
- 1 représentant de l'Office Nationale des Forêts (ONF)
- 1 représentant de la S.N.C.F
- 1 représentant de l'E.D.F.
- 1 représentant de l'O.P.H.L.M
- 1 représentant de l'U.D.S.I.S.T
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- 1 représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- 1 représentant du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)
- 1 représentant du Réseau Information Jeunesse
- 1 représentant des services maritimes

Membre d'honneur :

- Les anciens membres et Présidents sur proposition du Bureau

I.4 Membres du Bureau

Président : Antoine ANDRÉ

1^{er} Vice-président : PIERRE AYLAGAS

2^e Vice-président : RENE OLIVE

3^e Vice-président : RENE BANTOURE

4^e Vice-président : ALAIN TORRENT

Vice-président délégué : ALEXANDRE PUIGNAU (SIGA du Tech)

Membre du Bureau : FRANCIS MANENT (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris)

Membre du Bureau : NICOLE GONZALEZ (Communauté de communes des Aspres)

Membre du Bureau : LOUIS CASEILLES (Communauté de communes du Haut-Vallespir)

Membre du Bureau : JEAN-FRANÇOIS DUNYACH (Communauté de communes du Vallespir)

Membre du Bureau : ANTOINE CHRYSOSTOME (Société d'élevage)

Membre du Bureau : JEAN SPELLE (CRPF)

Membre du Bureau : JOSEPH RAYNAL (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

Membre du Bureau : ROBERT JEAN-PIERRE (Association Les citoyens dans les quartiers)

I.5 Membres du Conseil d'Administration

♦ Collège des élus politiques (21)

- Les parlementaires, Conseillers régionaux et départementaux domiciliés sur le périmètre du Pays (9)
- M. Pierre AYLAGAS Député
- Mme Cathy FLOUTTARD Conseillère Régionale
- M. Guy ESCLOPE Conseiller Régional
- Mme Marina PARRA-JOLY Conseillère Départementale
- Mme Martine ROLLAND Conseillère Départementale
- M. Robert GARRABE Conseiller Départemental
- M. Michel MOLY Conseiller Départemental
- M. René OLIVE Conseiller Départemental
- M. Alexandre REYNAL Conseiller Départemental

Les Communautés de Communes (12)

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille

- M. Pierre AYLAGAS Président
- M. Francis MANENT
- M. Christian NAUTE

Communauté de Commune des Aspres

- M. René OLIVE Président
- M. Patrick BELLEGARDE
- Mme Nicole GONZALEZ

Communauté de Communes du Vallespir

- M. Alain TORRENT Président
- M. André BORDANEIL
- M. Jean-François DUNYACH

Communauté de Communes du Haut-Vallespir

- M. René BANTOURE Président
- M. Antoine ANDRE
- M. Louis CASEILLES

◆ Collège socio-économique (14)

Agriculture (6)

- M. Jean-Luc PUJOL Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. Antoine CHRYSOSTOME Représentant de la Société d'élevage ou son suppléant
- Mme Claude VASSAIL Représentante des GDA
- M. Thierry PAYROU Représentant de la viticulture élu par le Syndicat des vignerons
- M. Jean SPELLE Représentant du CRPF
- M. Serge PEREZ Représentant des métiers de la mer

Commerce et Industrie (5 dont 4 désignés)

- M. Jean-Pierre NAVARRO Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. Denis PELOUSE Représentant de l'Industrie désigné par ses pairs
- M. Renaud CARBONEILL Représentant du commerce et du tourisme désigné par ses pairs
- Mme Andréa DIAZ-GONZALEZ Représentante du commerce international désignée par ses pairs

Métiers (4)

- M. Joseph RAYNAL Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- M. Jean-Jacques PLANES Représentant de la fédération du Bâtiment
- M. Robert MASSUET Représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- M. Jean Michel OSTER Représentant Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

◆ Collège du monde socio-professionnel, associatif, scientifique, culturel et syndical (15)

- M. Xavier SANHELLI I BRUNET Président du Consell Comarcal de l'Alt Empordà
- M. Roger FONS Représentant de la Confédération catalane des Réserves naturelles
- M. Francis MANENT Représentant de l'Association Charles Flahaut
- M. Alain ESCLOPE Représentant de la fédération départementale de chasse
- M. André PRUJA Représentant de la Fédération Départementale de pêche désigné par ses pairs
- M. Vincent LAUDET Directeur du laboratoire Arago de Banyuls
- Mme Hermeline MALHERBE Présidente de l'Agence de Développement Touristique des PO
- M. Alexandre PUIGNAU Président du SIGA du Tech
- M. Jean-Louis GUICHARD Représentant du Comité olympique sportif
- M. Fabrice LORENTE Président de l'Université de Perpignan
- M. Bernard REMEDI Président du GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter
- Mme André PIRIOU Représentante FO et représentante du collège syndical
- M. Remi NAVEAU Directeur d'établissement et représentant du collège informel de la santé
- M. Robert JEANPIERRE Représentant de l'association Citoyen dans les Quartiers représentant du collège des associations culturelles d'intérêt collectif
- Mme Colette LEMAIRE Présidente de l'ADMR représentant du collège des œuvres caritatives et sociales

DEUXIEME PARTIE RAPPORT D'ACTIVITE

VOLET PREALABLE: CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE: GOUVERNANCE, INGENIERIE, ANIMATION, OUTILS FINANCIERS

Missions générales d'animation, d'information et de communication auprès des différents publics

♦ Activité générale - Animation territoriale / Information-Communication

L'une des missions essentielles du Conseil de Développement est, dans le respect de la Charte de Territoire approuvée par l'ensemble des communes dès 1999, d'élaborer un programme d'actions pluriannuel qui réponde aux besoins et attentes des acteurs locaux.

Dans le même temps, la veille informative assurée auprès des programmes européens permet la mobilisation de l'ensemble des sources de financement mobilisables pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil de Développement, dans le cadre de son fonctionnement général, financé en partie par ses membres et le Conseil Départemental, a assuré ses missions d'animation et de suivi selon diverses procédures. En effet, les modalités de concertation se déclinent en rencontres diverses ayant pour objectif de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux en faveur de la définition du projet de développement et du suivi des programmations en cours. Elles reposent sur :

- Les réunions publiques (rencontres, conférences...).
- Les commissions thématiques (cf. fiche l-1 : Fiche d'identité du territoire) et leurs groupes de travail thématiques qui alimentent les décisions et orientations stratégiques de chaque commission.
- Les comités de suivi d'opérations spécifiques destinés à définir les grandes orientations et à suivre l'avancement de dossiers/projets portés par des Maîtres d'Ouvrages autres que le Pays, auprès d'un public ciblé (usagers, élus, professionnels...).
- Le comité technique qui synthétise l'ensemble des réflexions.

Les instances décisionnelles sont les suivantes :

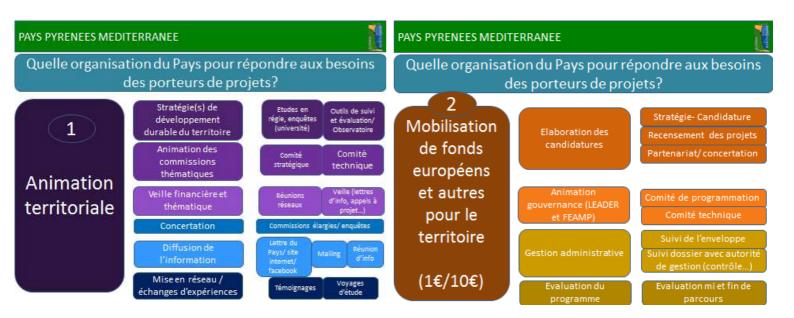
- Les Comités de Pilotage, constitués d'un réseau de partenaires techniques, financiers et autres acteurs locaux ciblés, pour chaque opération portée par le Pays : Voie Verte, Chartes Forestières de Territoire, Pôle touristique, EDEC, COE...
- Le Comité de Programmation Leader en charge du suivi et de la gestion du programme et de l'attribution de ces financements.
- Le Comité de Programmation Groupe FEP, en charge du suivi et de la gestion du programme et de l'attribution de ces financements.
- Le Bureau, émanation de l'Assemblée Générale qui se réunit au moins une fois par trimestre.
- L'Assemblée Générale, l'instance représentative des forces vives du territoire et de ses partenaires. Elle se réunit au moins une fois par an.

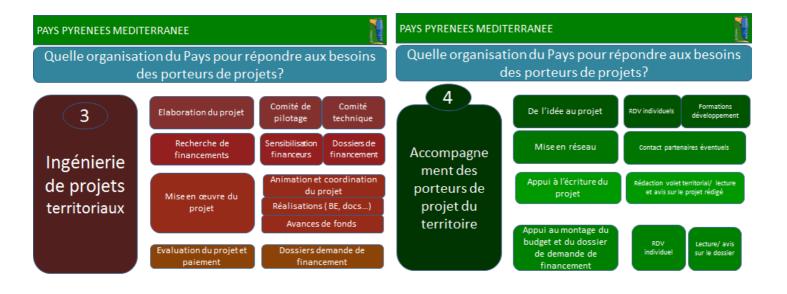
Par ailleurs, les missions d'animation auprès des divers publics se sont poursuivies :

- L'information générale en direction de tous publics : avec notamment le site Internet du Pays Pyrénées-Méditerranée (www.payspyreneesmediterranee.org), l'intervention en milieu scolaire et universitaire, la lettre d'information du Pays, des articles dans la presse locale...
- L'accueil, le conseil et l'assistance technique aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés.
- La mise en place et l'animation de commissions thématiques.
- Le suivi de la programmation en cours à travers la mise en place de réunions d'information, de comités de suivi, techniques ou de pilotage.
- Les rencontres techniques via l'organisation de comités techniques pour le suivi de la démarche générale ou des programmes Leader et FEP.
- L'ingénierie et l'animation de projets territoriaux.

- La Gestion de la structure, à travers la gestion administrative, celle des ressources humaines et l'organisation des réunions de Bureau ou de l'Assemblée Générale.
- Les rencontres diverses, dont la participation aux réseaux et aux travaux des partenaires (locaux et supra territoriaux): CD66, Réseau Rural LR, APFP, CRLR, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, Syndicat Mixte Canigó Grand Site, SIGA TECH, Communautés de communes du territoire...







L'animation territoriale engagée par l'équipe technique du Pays a permis de réunir plus de 1 400 personnes sur 88 réunions organisées de part et d'autre du territoire et même au-delà (département et Catalogne dans le cadre de projets de partenariat).

Répartition des réunions :

Animation-concertation: 60Information-sensibilisation: 5Gouvernance-pilotage: 23

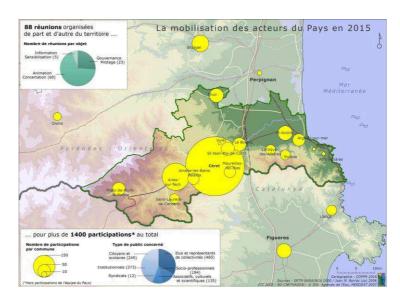
Types de publics mobilisés :

- Elus et représentants de collectivité :

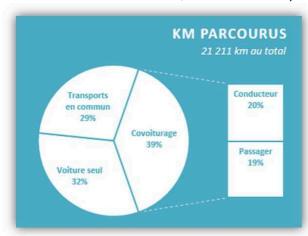
Socio-professionnels: 184Acteurs associatifs, culturels et

scientifiques: 135 - Syndicats: 12

- Citoyens-scolaires : 245 - Institutionnels : 373



La démarche du Pays Pyrénées-Méditerranée, même si il n'a pas renouvelé la demande de reconnaissance au titre de l'Agenda 21, s'inscrit dans le cadre du développement durable. Des efforts sont ainsi réalisés, suivis et évalués par l'équipe technique.



Consommation photocopies-papier:

- 7,37% en N&B et - 1,86% en couleurs.

Lors de ses déplacements, l'équipe favorise le co-voiturage. Par ailleurs, dans l'organisation de ses réunions, le Pays incite ses invités à pratiquer le co-voiturage en proposant un co-voiturage via le site movewiz.

Enfin, dans le cadre des actions du Plan Climat Energie Territorial et de la recherche d'exemplarité, l'équipe du Pays a monté une équipe « Famille à Energie Positive » en partenariat avec l'équipe du SIGA TECH dans le cadre du dispositif porté par le Conseil Départemental 66.

En réalisant 29% d'économie d'énergie, l'équipe PPM-SIGATECH, animée par Mathilde GUITTET, est sortie gagnante.

Information-Communication

De manière à informer un maximum de personnes sur le territoire, le Pays mobilise la presse locale toute l'année sur les différents sujets travaillés ou projets ayant une actualité particulière. Ainsi, ce sont plus de 25 articles qui ont été publiés dans les journaux L'Indépendant ou encore la Semaine du Roussillon, soit plus de deux articles par mois.

Le Pays dans la presse



Le Pays Pyrénées Méditerranée fait aussi paraître 2 fois par an (janvier et juillet), une lettre d'information d'une trentaine de pages.

Autres outils de communication :

• Suivez aussi l'actualité du Pays sur le réseau social Facebook



Le Pays sur Facebook c'est ici!

Le site Internet du Pays

http://www.payspyreneesmediterranee.org/

◆ Système d'Information Géographique (SIG), suivi, évaluation

Bases de données, cartographie et analyse

L'information spatialisée et outils associés tiennent une importance considérable dans les processus de réflexion stratégique et de développement local, dans la mesure où ils permettent d'avoir une vision réaliste de l'environnement, des activités et des hommes du territoire.

A travers sa mission SIG, le Pays Pyrénées-Méditerranée :

- fait vivre un outil d'analyse, d'évaluation, de communication qui depuis 2006 s'est révélé précieux en appui aux projets des partenaires, à la stratégie territoriale.

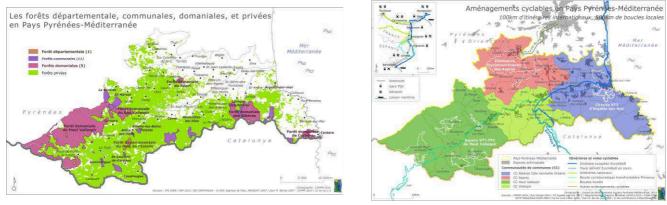
Il s'agit de continuer de travailler à l'amélioration de la connaissance du territoire et de son évolution, en maintenant et exploitant un outil SIG généraliste en appui à l'ingénierie Pays, en procédant à des évolutions thématiques afin de suivre au plus près la stratégie du territoire (vélo, tourisme, économie locale).

- contribue à la mise en cohérence des ressources et des moyens sur le territoire dans le domaine de l'information géographique.

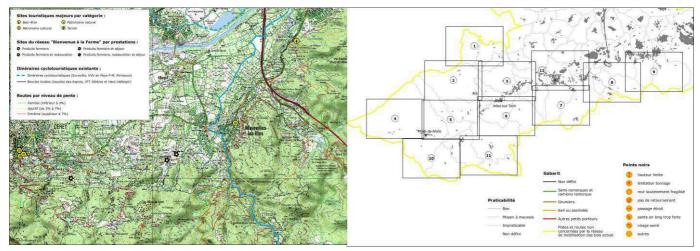
Il s'agit de favoriser la diffusion et l'exploitation des informations, en misant sur le travail partenarial, via une veille technique et juridique permanente, la collaboration, la mutualisation, des actions en faveur du respect des normes et des standards, du catalogage, et de la constitution d'un réseau d'utilisateurs de l'information géographique.

Ce travail implique d'assurer de multiples tâches telles que :

- La maintenance d'une base de données spatiales et statistiques (acquisitions, mises à jour, catalogage, etc.) et la mise à jour d'une cartothèque plurithématique associée comme support d'information au sein de l'équipe comme vers l'extérieur.

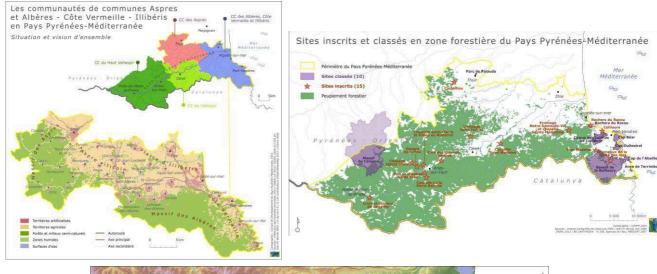


Extraits de la cartothèque 2015 (de gauche à droite) : Localisation des forêts départementale, communales, domaniales et privées - Cartographie des aménagements cyclables sur le territoire et dans le contexte régional et transfrontalier.



Extraits des supports de travail produits en 2015 (de gauche à droite) : Extrait des cartographies en A0 des itinéraires cyclables existants et sites patrimoniaux (groupe de travail en vue de la définition de boucles périphériques aux grands itinéraires traversant le territoire) - Tableau d'assemblage des cartographies de la desserte forestière (en vue de la mise à jour / récolte d'informations lors d'entretiens avec des partenaires)

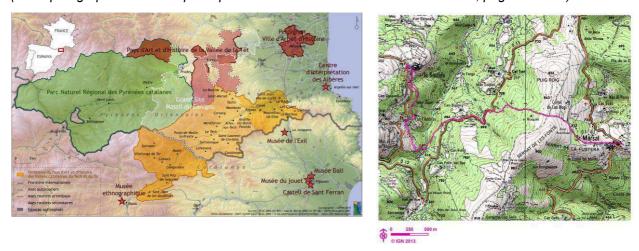
- La production de cartographies et d'analyses spécifiques aux candidatures et programmes portés par le Pays : Leader, CFT, ATI, etc.





Extraits des travaux 2015 (de gauche à droite et de haut en bas) : Présentation des Communautés de communes Aspres et Albères Côte Vermeille Illibéris dans le cadre de la candidature ATI - Cartographie des sites inscrits et classés en zone forestière - Représentation des territoires potentiellement impliqués dans le futur Interreg Itinérance Tourisme.

- La production de cartographies et d'analyses alimentant le suivi-évaluation de l'action du Pays.
- Un **appui aux acteurs locaux** qui passe par un apport d'informations, des travaux cartographiques, statistiques et/ou méthodologiques.
- (cf. le paragraphe « Travail spécifique avec les communautés de communes », page suivante)



Extraits des travaux 2015 (de gauche à droite) : Localisation des pôles patrimoniaux autour du Pays d'Art et d'Histoire des Vallées Catalanes du Tech et du Ter - Cartographie des sentiers de randonnées sur la CC du Haut-Vallespir et vue de leur intégration dans des topoguides

- Une participation aux réseaux : ATEN (réseaux des informaticiens géomaticiens webmestres liés aux espaces naturels), SIG-LR (réseaux des acteurs du SIG en région), JASIG (réseau des acteurs du SIG du département), APEM (massif des Pyrénées).
- Une veille technique, réglementaire et thématique constante compte tenu de l'évolution rapide des technologies, réglementations et usages dans le domaine de l'information géographique.
- La maintenance et la mise à jour du site internet du Pays. Celui-ci a fait l'objet d'un gros travail de mise à jour des contenus, de l'architecture et des modules de première page.

• Travail spécifique avec les Communautés de communes

Suite à la réunion de Bureau du Pays du 18 septembre 2014 durant laquelle des pistes de mutualisation ont été envisagées pour répondre aux besoins en ingénierie que les communes et groupements de communes ne peuvent couvrir seuls, le Pays a amorcé un accompagnement des intercommunalités du territoire non équipées de SIG: Communauté de communes des Aspres (CCA), Communauté de communes du Haut-Vallespir (CCHV) et Communauté de communes du Vallespir (CCV).

L'objectif était dans un premier temps de répondre à des besoins immédiats, et dans un second temps d'engager une réflexion pour identifier des pistes de mutualisation en fonction des besoins de chacun, parallèlement à un benchmarking qui permettrait de mettre ceux-ci en perspective par rapport à ce qui se fait par ailleurs dans les territoires disposant d'une compétence SIG.

- Réponse aux besoins immédiats

Les CCV et CCHV ayant exprimé des besoins immédiats et concrets, les moyens et outils adaptés ont été mis en œuvre pour y répondre.

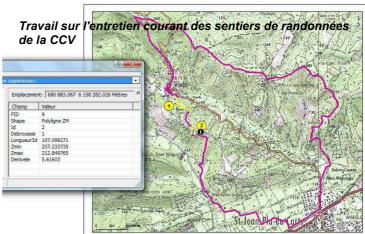
Pour la CCV, il s'agissait :

- de constituer une base de données simple de l'entretien courant des sentiers de randonnées communautaires et mesurer les facteurs environnementaux secteurs d'intervention des (longueur, accessibilité);
- de montrer au chargé de mission développement économique les fonctions basiques de QGIS pour qu'il puisse consulter les données du SIG communautaire ;
- d'aider à la demande, le service civique compétent en matière de SIG durant sa mission (inventaire et catalogage des données du SIG, gestion et exploitation des données nécessaires pour suivre et donner à voir la mise en œuvre des aménagements prévus au schéma de mobilité douce).

Le Castell Boucle du Castell [[http://lien.vers.le.trace.fr|Consulter le tracé en détail] [{http://url.de.l.image.com|largeur_en_pixels}}

Pour la CCHV, il s'agissait :

- d'aider à la numérisation des itinéraires de randonnées qui devaient être proposés pour intégration au PDIPR;
- de réaliser la cartographie sur fond topographique au 25000ème de ces itinéraires ;
- de proposer et appuyer la mise en place d'une application permettant la promotion de ces itinéraires sur internet ;
- d'engager une réflexion autour d'un outil permettant de planifier et suivre les travaux sur ces itinéraires.



en ligne sans les liens vers les topoguides

La mise en œuvre de l'application permettant la promotion des itinéraires sur internet n'est pas allée à son terme faute de réalisation des topoguides par la CCHV.

- Identification des besoins à moyen terme

Les rencontres avec différents techniciens des Communautés de communes des Aspres, du Vallespir et du Haut-Vallespir ont permis de constater que, globalement, les acteurs rencontrés ont identifié qu'il y a un enjeu à développer un SIG dans leur structure, mais qu'ils manquent parfois d'exemples tangibles pour se représenter dans quelle mesure celui-ci peut contribuer concrètement à la mise en œuvre de leurs missions et comment penser sa mise en place.

Face à ce constat, a émergé la proposition d'organiser une réunion d'information lors de laquelle la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CCACVI), forte de l'expérience qu'elle a en la matière, présenterait son SIG, comment il a vu le jour (chronologie, moyens) et ce qu'il apporte au quotidien à la collectivité.

Dans la mesure où le SIG de la CCACVI a dix ans, qu'il est complexe et qu'il s'appuie sur des technologies coûteuses, il s'agissait d'adosser à cette présentation une intervention qui montrerait qu'il est possible de mettre en place un système plus léger. Aussi, une présentation par le maire de Saint-Arnac, petite commune rurale du département, du SIG qu'il a lui-même mis en place (via un logiciel libre et gratuit) pour l'aider dans ses tâches, a également été proposée.

Cette réunion s'est tenue le 30 juin 2015 en présence de 5 participants des 3 Communautés de communes concernées (4 techniciens et un élu). Compte tenu de la faible mobilisation, la sollicitation de Monsieur le Maire de Saint-Arnac n'a pas été maintenue.

En outre, suite à cette réunion, les participants ont été sollicités :

- pour savoir s'ils étaient intéressés par de nouveaux temps d'information et/ou d'échange sur ce thème, et si oui sur quelles thématiques ou pour répondre à quelle problématique.
- pour récupérer le cas échéant les contacts de techniciens et/ou élus de leur collectivités susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Faute de réponse, cette démarche pédagogique a été clôturée.

En **conclusion**, il apparaît que, si les acteurs auraient besoin d'informations pour pouvoir se représenter quelles seraient les applications concrètes d'un SIG dans leur travail et ainsi pouvoir amorcer un projet en la matière, les moyens mobilisés ici (réunion d'information, propositions de démonstration et d'échanges) ne sont pas parvenus à capter leur intérêt.

Il semble, dans un premier temps, plus adapté de **passer directement par des applications très concrètes** qui répondent à des besoins directs (exemple de la randonnée) ou à des obligations légales (DT-DICT, urbanisme). Ainsi, l'outil ayant montré ses potentialités à travers ces applications, une réflexion plus globale et une « montée en charge » pourraient suivre.

❖ Stratégie territoriale 2014/2020

Le contrat de Pays Pyrénées-Méditerranée consistait en une convention cadre qui retranscrit le projet de territoire, à laquelle sont annexés des avenants portant sur des actions précises et sur une enveloppe annuelle.

Aussi, au contrat de Pays Pyrénées-Méditerranée 2007/2013 signé le 23 octobre 2008, ont été annexées les programmations financières annuelles de 2008 et 2009.

Cependant, dans un contexte où les contrats de Pays ont été supprimés au cours du 1^{er} semestre 2010, le Pays Pyrénées-Méditerranée a poursuivi ses missions et a accompagné l'individualisation des dossiers de demande de subvention des porteurs de projets auprès des partenaires financiers. Dès lors, le Pays Pyrénées-Méditerranée a maintenu le même niveau d'animation et le même niveau de service vis-à-vis des porteurs de projets privés et publics du territoire qui envisageaient de solliciter des subventions auprès des financeurs.



En 2013, le Pays, en partenariat avec les membres du Comité technique, a établi un bilan des actions menées sur la période 2007/2013 ainsi qu'un diagnostic de territoire. De la même manière, de septembre 2013 à juin 2014, a été conduite une phase de concertation publique par le biais de la diffusion d'une enquête par questionnaire (200)réponses). l'organisation de la « Journée du Pays » le 22 novembre 2013 (plus de 170 personnes résumé de journée la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=h smUj6kZiFM&feature=youtu.be), ainsi que plusieurs ateliers de travail auprès de différents publics du territoire et notamment les élèves du lycée de Céret. Enfin, une dernière phase d'identification des projets a été mise en place de juillet à novembre 2014, en étroite relation avec les



Communautés de communes afin de conforter, réorienter ou préciser les enjeux et orientations stratégiques préalablement identifiés. Les enjeux issus de cet important travail collaboratif d'analyse, de consultation et de concertation mené par le Pays Pyrénées-Méditerranée fondent la stratégie 2014-2020.

Il est à noter que le Pays disposait pour la période 2007-2013 de différents documents stratégiques :

- Une stratégie globale 2007-2013 qui a évolué en Agenda 21 en 2009.
- Des stratégies thématiques :
- Un Plan Climat Territorial Energie validé fin 2011
- Un Schéma d'aménagement et de développement touristique en cours de réactualisation
- Un Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages validé en juillet 2012
- Un Schéma de développement culturel élaboré en 2010 qui a permis de faire naître le premier Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier de France dont la structure juridique, en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) a été approuvée le 28 janvier 2015
- Deux Chartes Forestières de Territoire en cours de renouvellement

Ainsi, la stratégie 2014-2020 constitue un cadre stratégique général qui fait référence à ces documents stratégiques thématiques ainsi qu'à ceux des partenaires, tout en veillant à s'articuler avec les stratégies supra-territoriales (Etat, Région et Département). Cette stratégie de territoire, rédigée en 2014, a été validée en Assemblée Générale le 6 février 2015, à l'unanimité.

La stratégie 2014-2020 est structurée autour d'un axe préalable définissant les conditions de mise en œuvre du projet de territoire et de 2 grands axes (5 sous-axes et 8 enjeux déclinés en orientations stratégiques).

Ces axes stratégiques sont le cadre de référence du programme d'actions du Pays. Pour chacune des actions pré-opérationnelles ou opérationnelles engagées, le Pays veille à avoir une analyse du potentiel d'emplois créés ou pérennisés.

Présentation de la stratégie 2014/2020

Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie

Sous axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles

Enjeu 1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte

Enjeu 1: Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions

Sous axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire

Enjeu 3: Dynamiser le territoire par l'animation territoriale

Enjeu 4: Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets

Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays

Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles

Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Enjeu n°2: Préservation et gestion des espaces naturels et en transition

Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager

Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire

Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques

Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoirfaire locaux

Axe 2: Bien vivre au Pays

Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité

Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services

Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux

Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques

Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux

Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers

Documents stratégiques à télécharger sur le site du PPM

http://www.payspyreneesmediterranee.org/index.php?option=com_content&view=article&id=487%3Astrategie20142020&catid=78&Itemid=162&lang=fr

*** LES OUTILS FINANCIERS**

2015 est l'année de gestion des dispositifs 2007/2014 et d'élaboration des candidatures aux différents fonds européens dans le cadre des DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) pour la période 2014/2020.

C'est donc en prenant appui sur la stratégie territoriale 2014/2020 que l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée, avec ses partenaires, pour concerter et élaborer les réponses aux appels à projets LEADER, ATI FEDER et FEAMP. Ces 3 candidatures ont été constituées sur l'enjeu principal du développement économique et de l'emploi durable.

Dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Environnement, le territoire a aussi pu conventionner pour obtenir une enveloppe de 500 000 euros dédiée au projet du territoire répondant aux critères des « Territoires à Energie Positive ».



❖ Mise en œuvre de l'Axe 4 du FEADER (LEADER 2007-2013)

Ce programme dont la convention d'attribution a été signée le 10 mars 2009 entre l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et le Pays Pyrénées-Méditerranée, se termine au 31 décembre 2015.

LEADER a permis la mobilisation d'une dotation globale de **2 043 000** euros de FEADER qui a permis d'accompagner financièrement des porteurs de projets du territoire pour la mise en œuvre des actions éligibles dans le cadre de la thématique retenue, à savoir « **la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire** ».

L'année 2015 a consisté essentiellement à finaliser les derniers paiements et à répondre aux demandes de l'Autorité de Gestion afin d'assurer une clôture du programme dans de bonnes conditions. Des contrôles, des certificats de service fait, des visites sur place ont été réalisés tout au long de l'année.





• Tableau des réunions de gestion

Leader 2007- 2013	Comité de suivi des fonds européens	Montpellier	10/02/15
Leader 2007- 2013	Réunion DDTM point dossiers	Perpignan	15/03/15
Leader 2007- 2013	Réunion CG66 COFI 2007-2013	Perpignan	19/03/15
Leader 2007- 2013	Réunion gestion Byrrh DDTM	Thuir	23/03/15

Leader 2007- 2013	Réunion DDTM point dossiers	Perpignan	31/03/15
Leader 2007- 2013	Gestion projet four solaire	Sorède	05/05/15
Leader 2007- 2013	Gestion projet Biodiversarium	Banyuls sur Mer	21/05/15
Leader 2007- 2013	Paiement Argelès sur Mer	Argelès sur Mer	09/06/15
Leader 2007- 2013	Paiement Argelès sur Mer	Argelès sur Mer	11/06/15
Leader 2007- 2013	VSP Arles sur Tech	Arles sur Tech	19/06/15
Leader 2007- 2013	Clôture DDTM	Perpignan	22/05/15
Leader 2007- 2013	Interview M. Sanchez + paiements Argelès sur Mer	Sorède – Argelès sur Mer	26/06/15
Leader 2007- 2013	Visite sur place Fourques	Fourques	20/07/15

En parallèle, la participation aux différents réseaux locaux, nationaux et internationaux ont eu pour vocation d'une part de rendre compte de nos expériences passées mais également de capitaliser des données en vue du nouveau Leader.

• Participation active à la GreenWeek 2015







❖ Réponse à l'appel à projets LEADER 2014-2020

Initiée en septembre 2014, la réponse à l'appel à projets LEADER 2014-2020 s'est traduite par une forte mobilisation et une forte concertation des acteurs locaux qui se sont achevées le 25 février 2015 avec le dépôt de notre candidature.

Le choix de la stratégie s'est porté sur :

« La dynamisation de l'économie locale » qui se décline suivant 3 axes :

- Aider à la création et au développement d'entreprises.
- Développer les conditions favorables à la dynamisation de l'économie locale.
- Valoriser économiquement les ressources locales.

Ces 3 axes sont complétés par un volet Coopération et un volet Animation, Gestion, Evaluation.



Le 27 juillet 2015, notre candidature a été retenue au cours de la 1^{ère} vague de sélection des Gals.

S'en est suivie une phase de conventionnement qui s'est achevée le 10 décembre 2015 avec la signature de la convention d'attribution entre la Région, l'ASP et le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Une enveloppe de 1 650 000 euros nous a été octroyée, accompagnée d'une réserve de performance de 600 000 euros qui sera débloquée à mi-parcours en cas de bons résultats du programme.

Cette année 2015 a donc comporté plusieurs phases dans le cadre de LEADER 2014-2020 :

- Finalisation de la candidature jusqu'à fin février
- Animation auprès des porteurs de projets toute l'année
- Conventionnement avec l'Autorité de Gestion entre août et décembre
- Préparation de l'évaluation entre septembre et décembre
- Coordination et mise en cohérence avec les autres appels à projets et candidatures (ATI, FEAMP)

Cette succession de travaux spécifiques se traduit par des réunions ou rencontres thématiques.

• Tableau des réunions d'animation

Leader 2014- 2020	Réunion Projets Elne	Eine	05/03/15
Leader 2014- 2020	Réunion projet Arles sur Tech	Arles sur Tech	10/03/15
Leader 2014- 2020	Réunion OT Argelès	Argelès sur Mer	27/03/15
Leader 2014- 2020	Réunion Port Vendres	Port Vendres	12/03/15
Leader 2014- 2020	AG Pays	Thuir	04/05/15
Leader 2014- 2020	ESS Financement CG66	Rivesaltes	21/05/15
Leader 2014- 2020	Réunion projets Fourques	Fourques	17/06/15
Leader 2014- 2020	Forum développement éco CG66	Perpignan	26/06/15
Leader 2014- 2020	Réunion porteur projet Distriport	Le Boulou	06/07/15
Leader 2014- 2020	Réunion porteur projet Fourques	Fourques	21/07/15
Leader 2014- 2020	Projets éco + visite sur place	Saint Laurent de Cerdans	28/09/15
Leader 2014- 2020	Projets éco Saint André	Saint André	28/09/15
Leader 2014- 2020	Bureau Pays CP Leader	Argelès sur Mer	02/10/15
Leader 2014- 2020	AG Leader France	Paris	03/11/15
Leader 2014- 2020	La Matinale du financement d'entreprises	Perpignan	19/11/15
Leader 2014- 2020	Séminaire APEM services porteurs projets économiques	Castanet Tolosan	26/11/15
Leader 2014- 2020	Rdv projet IFE Côte vermeille	Banyuls sur Mer	27/11/15
Leader 2014- 2020	Diag éco CCACVI	Argelès sur Mer	03/12/15
Leader 2014- 2020	Projets agenda 21 St André	St André	15/12/15

Pour la phase de conventionnement, un travail conséquent de mise en conformité de nos dispositifs financiers avec les nouvelles règles européennes a été réalisé. Il concerne notamment la notion de contrôlabilité, vérifiabilité, et de régimes d'aide d'Etat.

En parallèle, nous avons affiné notre processus de sélection des projets par le Comité de programmation du GAL en travaillant sur les principes de sélection, les grilles de sélection et les critères de sélection.

• Tableau des réunions de gestion

Leader 2014- 2020	Réunion Leader Evaluation Narbonne	Narbonne	03/02/15
Leader 2014- 2020	Forum programmes européens	Montpellier	23/06/15
Leader 2014- 2020	Réunion convention	Montpellier	24/09/15
Leader 2014- 2020	Réunion EDATER CRLR	Montpellier	09/10/15
Leader 2014- 2020	Réunion conventionnement	Montpellier	02/11/15
Leader 2014- 2020	Comité de suivi	Montpellier	05/11/15
Leader 2014- 2020	Réunion évaluation Leader	Montpellier	20/11/15
Leader 2014- 2020	Réunion technique Leader	Montpellier	09/12/15

Il a également été indispensable d'assurer une cohérence dans les candidatures aux autres appels à projets, dont l'Approche Territoriale Intégrée FEDER-FSE (ATI). Une ligne de partage a ainsi été établie afin d'éviter tout risque de chevauchement entre les différents programmes.

• Tableau des réunions ligne de partage

Leader 2014- 2020	Réunion ATI CRLR	Montpellier	16/01/15
Leader 2014- 2020	Réunion Leader - ATI	Argelès sur Mer	20/01/15
Leader 2014- 2020	Préparation ATI	Elne	11/02/15
Leader 2014- 2020	Réunion ATI	Montpellier	15/06/15

Au final, l'année 2015 s'est avérée être une année de mobilisation des acteurs, de construction des programmes et de préparation de l'avenir. Par contre, ce fut une année blanche en termes d'octroi de subventions aux porteurs de projets du territoire.

❖ Mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP / DLAL FEAMP

L'année 2015 a été consacrée au suivi de la mise en paiement des derniers dossiers déposés au titre de l'axe 4 du FEP et à l'évaluation du programme de 2010 à 2014.

• L'évaluation du programme AXE 4 FEP :

Le comité de programmation du groupe FEP a décidé de réaliser une étude d'évaluation, en valorisant les compétences et les connaissances du territoire de l'équipe du Pays Pyrénées-Méditerranée, afin de produire une évaluation au plus près des acteurs de terrain. Cette étude s'est déroulée de septembre 2014 à février 2015.

Les travaux menés se sont déroulés de la manière suivante :

Phase 1 Septembre-Octobre

- Rédaction des grilles d'entretien à destination des porteurs de projets et à destination des membres du comité de programmation,
- Validation des grilles et des personnes ressources en comité de pilotage (COPIL).

Phase 2 Novembre-Décembre-Janvier

- Entretiens individuels avec les porteurs de projets et les membres du comité de programmation,
- Rédaction des réponses,
- Analyse quantitative des données relatives aux projets programmés.

Phase 3 Janvier - Février

- Analyse des premiers élement de résultats de l'enquete partagés et validés en COPIL,
- Redaction du rapport final.

Phase 4 La restitution Restitution publique des resultats et présentation du film financé en partie dans le cadre du dispositif.

1) Phase 1 : Constitution du Comité de Pilotage et préparation du travail de terrain

Un comité de pilotage a été créé afin de procéder à la validation de la méthodologie d'évaluation et au traitement des résultats. Il s'agit des divers partenaires directement intéressés par cette démarche (le Conseil Départemental 66, Pôle Europe, la Direction des Territoires et de la Mer 66, le Cepralmar, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, la DIRM et le Parc marin du Golfe du Lion). Il s'est réuni pour la dernière fois le mardi 3 février 2015. Les chargés de mission leur ont proposé lors du comité de pilotage d'octobre 2014, une organisation quant à la méthodologie qui allait être mise en place afin d'effectuer l'évaluation. Celle-ci comprend deux volets :

- la conduite d'entretiens individuels,
- l'interprétation des données collectées dans le cadre du dispositif.

Une liste de personnes ressources à interroger a été proposée au comité de pilotage afin que toutes les structures soient représentées.

Ils ont également présenté au comité de pilotage, les questionnaires qui allaient être soumis aux personnes concernées. Il s'agit de deux questionnaires, l'un fut rédigé à destination des membres du comité de programmation et l'autre à destination des porteurs de projets. La méthodologie, le rétroplanning, et les questionnaires, de l'évaluation du dispositif FEP de ce groupe furent validés.

2) Phase 2: Entretien avec les personnes ressources

A l'aide des grilles d'entretiens validées sur la phase précédente, les chargés de mission sont allés à la rencontre des personnes ciblées.

Un échantillon de personnes a été constitué afin d'assurer la représentativité de chaque type d'acteur au sein du groupe. La liste totale fut de 38 personnes.

Les personnes à interroger ont été scindées en deux parties que les chargés de mission se sont ainsi répartis.

Ces derniers ont contacté toutes les personnes ciblées en amont afin de leur proposer un rendezvous pour remplir avec elles les enquêtes. Les demandes de rendez-vous ont été faites en direct, par mail ou par téléphone.

Toutes les personnes sollicitées n'ont pas été en mesure de participer du fait du temps restreint d'enquête et des disponibilités de chacun.

Les chargés de mission ont rencontré 17 personnes, il s'agit de 9 porteurs de projets, représentant 17 projets et de 10 membres du comité de programmation. Cette phase d'enquête a duré principalement, tout le mois de janvier 2015.

Enfin, les résultats obtenus ont été répertoriés dans un tableur Excel, par catégorie de question, partie quantitative et partie qualitative. La partie quantitative a été traitée par le référent FEP du groupe.

3) Phase 3 : L'analyse des résultats

L'analyse quantitative a pu être réalisée sur la totalité des porteurs de projets. Elle a apporté des précisions quant à la typologie des acteurs, des thématiques programmées, du partenariat, de la mobilisation des co-financements... Ces renseignements furent collectés tout au long du programme. Concernant l'analyse qualitative, les chargés de mission ont mené un travail de recherche et d'entretien, puis de compilation. Les membres du comité de programmation et les porteurs de projets furent interrogés sur la stratégie, le partenariat, la communication, la mobilisation des cofinancements, la légitimité de la structure porteuse, et la prospective, entre autres.

Des exemples de préconisations ont pu être dégagés en fin d'étude.

A la suite de la rédaction de ce rapport, une soirée de présentation des résultats a été prévue.

4) Phase 4 : La restitution publique des premiers éléments de l'enquête

Pour la clôture du programme, le Pays Pyrénées-Méditerranée a assisté à une dernière réunion du réseau PACTE à Paris, le mardi 4 avril 2015 dans les locaux de la DPMA, l'autorité de gestion, afin de finaliser les dossiers de demande de paiement en cours et de préparer le Rapport Final d'Exécution qui clôture le programme de l'axe 4 du FEP du groupe « Rivage Méditerranéen des Pyrénées ».

Le Rapport Final d'Exécution a été rédigé et soumis à l'approbation du comité de programmation le 22 juin 2015. Il a été validé est transmis à l'autorité de gestion avant le 30 juin 2015, date butoir d'envoi du dossier.

• DLAL FEAMP:

La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a ouvert le 1^{er} décembre 2015, un appel à candidature au titre du **DLAL FEAMP**. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a organisé la concertation pour déposer une candidature en avril 2016. Une première réunion s'est tenue le 17 décembre 2015 avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion.

❖ Approche Territoriale Intégrée FEDER (ATI)

→ Une nouvelle enveloppe FEDER obtenue pour les projets d'investissement du territoire.

En décembre 2014, la Région Languedoc-Roussillon a lancé le premier appel à projets dédié aux **Approches Territoriales Intégrées (ATI).** Ce dispositif constitue l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du programme régional FEDER-FSE. Il vise à garantir l'accès aux financements européens pour les territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire une approche transversale multi thématiques rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée aux ATI ; et ainsi contribuer au développement régional.

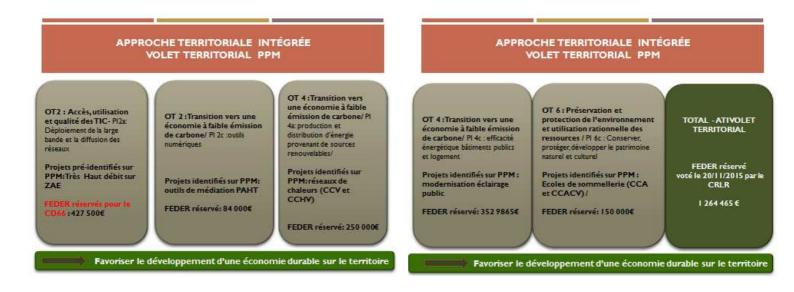
La candidature du Pays, soutenant les projets d'investissement favorisant le développement d'une économie durable de notre territoire, a été retenue le 20 novembre 2015, sur le volet territorial, par la Région Languedoc-Roussillon, réservant ainsi une enveloppe de **1 264 465 euros** au Pays pour les projets du territoire sur la période 2015/2021.

Le programme d'actions proposé pour le territoire et retenu par la Région permettra ainsi de cofinancer, sur les fonds FEDER réservés, des projets répondant aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au THD pour les entreprises des zones d'activité économique.
- Développer les réseaux de chaleur bois.
- Favoriser la modernisation de l'éclairage public afin de réduire les consommations d'énergie.
- Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable par le développement d'un pôle de valorisation économique du patrimoine culturel et oenotouristique Aspres-Albères Côte Vermeille Illibéris.
- Développer des outils numériques de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Pays d'Art et d'Histoire.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a ainsi la charge de l'animation du dispositif, l'assistance aux porteurs de projets et la pré-sélection des dossiers dans le cadre d'un comité de sélection organisé localement. Un schéma de gouvernance précise, en accord avec les services de la Région, l'organisation qui permettra de répondre aux exigences des missions confiées au Pays.

Chaque demande de financement fera l'objet d'un dépôt de dossier ATI-FEDER au Pays et à la Région. Cette dernière, dans le cadre de ses missions au titre d'autorité de gestion des fonds européens, assurera notamment l'instruction, la programmation et l'attribution de l'aide au porteur de projet dans le cadre de l'organisation de son comité de programmation.



VOLET PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Préambule

Dès la fin de l'année 2009, le Pays Pyrénées-Méditerranée s'est engagé à bâtir sa stratégie territoriale en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre. En 2011, le **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) a été validé, fixant les objectifs du territoire à l'échéance 2020, dont la réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics de 40% et des consommations liées à l'éclairage public, le doublement du nombre de chaufferies bois, ou encore la substitution de 30% de l'ensemble des déplacements motorisés par d'autres modes de déplacement.

L'animation territoriale engagée depuis plusieurs années, et l'accompagnement de premières actions innovantes et exemplaires comme l'opération mutualisée de Conseil en Orientation Énergétique (COE) sur les bâtiments publics, ont permis d'insuffler une belle dynamique et une culture commune en la matière sur notre territoire.

Un territoire rural en action, une union des énergies locales au bénéfice de la croissance verte

En septembre 2014 le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) a lancé un appel à projets « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »** (TEPCV) auquel le Pays a répondu, pour le territoire, en concertation avec les 4 Communautés de communes. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été lauréat en février 2015 de cet appel à projets qui offre l'opportunité, pour la mise en place d'actions, d'émarger sur une enveloppe allant de 500 000 à 2 millions d'euros.



L'année 2015 a donc été consacrée à l'identification de projets exemplaires, la restructuration et l'animation de la commission thématique Plan Climat Energie Territorial, la construction du plan d'actions TEPCV, la signature de la convention, le lancement du recrutement d'un chargé de mission Plan Climat et enfin le rendez-vous à la Cop21.



Restructuration de la Commission Plan Climat et animation

Forts de cette reconnaissance et dans le cadre de la réorganisation des commissions thématiques du Pays Pyrénées-Méditerranée, les membres du bureau ont décidé de réunir la commission PCET et de relancer son animation. Les élus ont ainsi affirmé qu'il s'agissait là d'un secteur prioritaire pour le territoire.

La présidence de cette commission a été confiée à M. Laurent BERNARDY, maire de BANYULS-DELS-ASPRES et représentant de la Communauté de communes des Aspres. Cette commission a pour objectif d'instaurer un dialogue entre les acteurs publics et privés, mais également de favoriser les échanges et la mise en réseau entre acteurs. Enfin, elle permet de rendre compte des projets du territoire et de partager des expertises.

Cette commission est composée d'un comité stratégique réunissant des élus représentant chacune des 4 Communautés de communes, Bois Energie 66, le SYDETOM 66, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, le SYDEEL, le Pôle DERBI, EDF et ERF. Un comité technique, composé des agents des structures citées ci-dessus mais aussi des 3 chambres consulaires, du CAUE, du SIGATECH, de la FDPLS et de CatENR, prépare les travaux de la commission.

Plusieurs réunions techniques et de préparation de la stratégie à adopter ont été organisées courant 2015 avec les différents partenaires.

> AVRIL : Réunion du Comité Technique

Une première réunion du comité technique PCET a eu lieu le 29 avril 2015 avec pour objectifs de rappeler les axes du Plan Climat Energie, de présenter l'appel à manifestation d'intérêt TEPCV, de présenter la pré-candidature retenue, les éléments de cadrage et le calendrier et enfin de travailler sur une première proposition de plan d'actions avec priorisation des actions.

Cette réunion de travail a réuni 15 personnes et a permis de poursuivre le recensement des opérations menées et qui pourraient être menées par les acteurs du territoire à travers le plan d'actions « Territoire à Energie Positive ».

> MAI : Réunion du Comité Stratégique

La réunion du comité stratégique PCET du Pays Pyrénées-Méditerranée, organisée le 7 mai 2015, poursuivait deux objectifs :

- 1) Installer ce comité et recevoir son adhésion à la démarche de notre territoire concernant les enjeux de notre Plan Climat Énergie Territorial.
- 2) Partager et pré-valider le programme du territoire dans la poursuite de la candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la méthodologie employée et le calendrier.

Cette réunion, riche en échanges et propositions, a permis d'affiner le programme d'actions qui a ensuite été présenté, dans sa version non définitive aux représentants des services de l'Etat et du Conseil Régional le 19 mai.

> JUILLET : Signature de la Convention cadre TEPCV

Le 22 juillet 2015, Pierre AYLAGAS, député de la 4^{ème} circonscription des Pyrénées-Orientales, maire d'Argelès-sur-Mer, président de la Communauté de communes Albères, Côte Vermeille et Illibéris, a procédé – au nom du Pays Pyrénées-Méditerranée – à la signature d'une convention cadre des « Territoires à Energie Positive » au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en présence de la Madame la Ministre Ségolène ROYAL.

> OCTOBRE : Signature des conventions financières

Le 12 octobre 2015, les représentants du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ont signé les conventions financières Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.



Les représentants des communes, des Communautés de communes et du Pays Pyrénées-Méditerranée, signataires de la convention TEPCV.

Le programme d'actions TEPCV du Pays Pyrénées-Méditerranée cible des **projets exemplaires**, définis pour chacun des 4 territoires intercommunaux du Pays Pyrénées-Méditerranée, qui feront l'objet d'un transfert d'expérience sur le reste du territoire dans l'objectif de démultiplier les actions.

Ce sont des opérations exemplaires et innovantes conduites par les acteurs publics et privés du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, inscrites au programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et qui pourront bénéficier de financements FFTE (Fonds de Financement de la Transition Energétique).

Les actions inscrites au programme et bénéficiant du fond FFTE sont les suivantes :

• Communauté de communes Albères, Côte Vermeille et Illiberis

- Modernisation de l'éclairage public :
 - Diagnostic sur les communes entrantes
 - Remplacement des lampes sur luminaires en suréclairement et surconsommation par rapport à l'objectif d'éclairage

Communauté de communes des Aspres

Modernisation de l'éclairage public

Communauté de communes du Vallespir

- Mobilité durable :
 - Infrastructures pour les mobilités durables : stationnement vélo et aménagements de signalétique
 - Informer, sensibiliser et communiquer sur les mobilités durables
 - Mise à disposition de vélos à assistance électrique et équipement des communes de bornes électriques vélos et voitures
 - Acquisition de véhicules techniques électriques

• Saint-Laurent-de-Cerdans

- Production d'énergie renouvelable :
 - Installation d'une toiture photovoltaïque dans le cadre de la régie électrique municipale

Prats-de-Mollo-La Preste

- Production d'énergie renouvelable :
- Installation photovoltaïque au sol dans le cadre de la régie électrique municipale

• Pays Pyrénées-Méditerranée

- Communication Territoire à Energie Positive :
 - Site Internet
 - Edition de documents d'information et de communication sur les actions et les événements TEPCV
 - Carte ouverte et collaborative des initiatives en faveur d'un Territoire à Energie Positive
 - Programme de formation-sensibilisation et d'échange pour un réseau d'élus locaux TEPCV
- Etude d'un maillage territorial cyclable complémentaire à l'itinéraire cyclo touristique existant.

Ces actions répondent aux 6 domaines d'intervention du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » du MEDDE.

Axe 1- Performance énergétique

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.

Axe 2- Production d'énergies renouvelables

Production d'énergies renouvelables locales.

Axe 3- Mobilité durable

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

• Axe 4- Economie circulaire et circuits courts

Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.

- Axe 5- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- Axe 6- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

> DECEMBRE : Invitation à la COP21



C'est au Bourget, dans le cadre de la COP 21, que Ségolène ROYAL a réuni les différents territoires lauréats afin de mettre en lumière les initiatives portées par les collectivités qui participent sur le terrain et au plus près des citoyens à la réduction des consommations d'énergie et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

C'est donc dans le site des Espaces Générations Climat que le Pays Pyrénées-Méditerranée représentait le territoire et



ainsi les projets de modernisation de l'éclairage public des Communautés de communes des Aspres et Albères-Côte Vermeille Illibéris, de mobilité douce de la Communauté de communes du Vallespir, les deux projets de production d'énergie solaire des communes de Saint-Laurent-de-Cerdans et de Prats-de-Mollo-la-Preste ou encore les actions d'économie d'énergie, mises en œuvre depuis 2010 par les communes membres, dans les bâtiments publics. A cette occasion, le Pays Pyrénées-Méditerranée a remis en main propre à Mme Royal, le Plan Climat Energie Territorial fixant les objectifs du territoire contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Notre territoire de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, se trouvait ainsi aux côtés de différentes ONG et autres structures internationales dans cet espace dédié, non pas aux négociations, mais aux solutions concrètes déjà mises en œuvre, et aux messages lancés par les délégations de différents peuples autochtones présents, comme les Inuits, afin d'alerter sur les dangers de disparition de leur mode de vie liée aux conséquences du changement climatique.



Le Grand Palais - Mercredi 09 décembre 2015

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est en charge de l'animation du programme d'actions et de la mise en œuvre du volet information, sensibilisation auprès des acteurs du territoire et notamment du grand public afin d'accroître la mobilisation de la société civile. A ce titre, il a poursuivi sa participation à cet événement mondial en répondant à l'invitation de l'Association Nationale des Pays et PETR (ANPP) afin de représenter les structures rurales de développement local, les « territoires engagés pour le Climat » dans l'espace « Solutions 21 » installé au Grand Palais. Les projets portés sur l'ensemble des quatre communautés de communes membres du Pays ont ainsi été



présentés aux autres collectivités présentes comme l'agglomération de Toulouse ou encore le Conseil Départemental d'Ile de France ; chacun s'enrichissant de l'expérience de l'autre.

L'après-midi était ensuite dédiée à l'information et la sensibilisation du grand public. Les questions au programme : comment travaille un « Pays », concertation, animation, mutualisation, mobilisation des acteurs publics et privés ? Comment cette démarche en œuvre sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée contribue à réduire les effets du changement climatique ?

Réunion de bilan de l'opération : « Accompagnement post Conseil en Orientation Energétique »

En 2012, 7 communes ont choisi de participer à l'action collective pilote d'accompagnement post-Conseil en Orientation Energétique (COE) avec l'appui de 2 bureaux d'études Défi'nergie et ECO2BAT. Il s'agit des communes de Bages, Laroque-des-Albères, Oms, Taillet, Port-Vendres, Prats-de-Mollo-La Preste et enfin Saint-Génis-des-Fontaines.

L'ensemble des communes ayant clôturé leur opération en 2015, une réunion de bilan de l'opération a été organisée le 13 octobre 2015 à la Mairie de Laroque-des-Albères. La réunion a été divisée en 2 temps : les bureaux d'études ont présenté les résultats du bilan aux communes bénéficiaires et échanger sur ces éléments et les suites à engager. Puis, dans un deuxième temps, chaque commune a présenté le déroulement et les résultats de l'opération auprès des autres communes du territoire afin d'apporter leur témoignage.

Enfin, dans le cadre de notre partenariat annuel avec l'Université Via Domitia de Perpignan et le Master 2 Urbanisme, Habitat, Aménagement dirigé par le professeur Guillaume Lacquement, le Pays a confié 2 sujets aux étudiants sur le thème de la nouvelle économie en milieu rural.

- Les circuits courts : une économie durable innovante
- Implantation d'un fablab en milieu rural

Le rendu de ces deux études s'est déroulé le 3 mars 2016 à Céret. Elles sont téléchargeables sur le site du PPM :

http://www.payspyreneesmediterranee.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=102&Itemid=142&lang=fr

VOLET CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Animation territoriale de la Charte Forestière de Territoire

L'année 2015 fut une année de transition avec, d'une part la révision de la stratégie forestière du Pays Pyrénées-Méditerranée suite à l'évaluation des deux Chartes Forestières de Territoire historiques et, d'autre part, l'évolution structurelle des collectivités supra territoriales et des fonds européens entraînant une période creuse en termes de financement des actions.

Dans ce contexte, l'animation de la Charte Forestière de Territoire a été maintenue, avec l'organisation de la gouvernance, la participation aux réseaux et aux travaux généraux des partenaires, l'accompagnement des porteurs de projets publics/privés, la mise en place d'actions de communication/sensibilisation ainsi que le suivi des travaux transversaux du Pays.

En parallèle, plusieurs chantiers ont été menés: la finalisation de l'évaluation des deux Chartes Forestières historiques (à savoir la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et la CFT du Vallespir), le démarrage de l'élaboration de la nouvelle « Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée » ainsi qu'un travail de recensement et d'enquête auprès des entreprises liées aux filières bois et liège sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

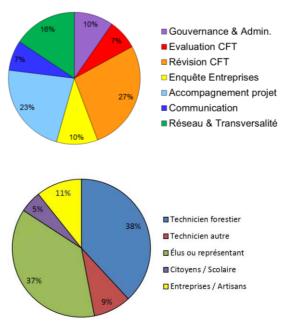
La mission d'animation « Charte Forestière de Territoire » a été financée en 2015 sur deux conventions de subvention avec la participation de l'Europe à hauteur de 54% (mesure 341A puis mesure 16.7 du FEADER), du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon à hauteur de 25% et de l'Etat à hauteur de 11%. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a porté un autofinancement de 10%.

Le présent rapport d'activités fait état de l'ensemble des missions menées par le Pays Pyrénées-Méditerranée au cours de l'année 2015 dans le cadre de l'animation de la démarche « Charte Forestière de Territoire ».

Bilan quantitatif de l'animation territoriale en préambule...

En 2015, l'animation territoriale « Charte Forestière de Territoire » représente un temps plein dont les missions se répartissent de manière variable au regard des chantiers engagés. Les pôles les plus importants pour cette année sont donc la révision de la CFT Pyrénées-Méditerranée avec l'élaboration du diagnostic du territoire (27% ETP) ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets (23%).

Ce sont 10 réunions et manifestations qui ont été organisées sur le territoire dans le cadre de l'animation « Charte Forestière de Territoire ». Plus de 465 personnes (dont 250 lors de la manifestation de la Journée Internationale des Forêts) ont participé à ces réunions. Plusieurs typologies d'acteurs sont représentées avec 37% issus de collectivités locales (élus et représentants) selon le graphe ci-contre excluant les résultats de la manifestation grand public.



1 - Organisation de la gouvernance et gestion administrative

Afin d'assurer une gouvernance concertée autour de la Charte Forestière de Territoire (CFT), plusieurs réunions de pilotage ont été organisées en 2015 :

- ¤ Un Comité technique le 28/01/2015, ayant notamment pour objectif de discuter de manière technique des actions 2015 et celles à venir ainsi que de faire le point sur l'évaluation des CFT.
- ¤ Un Comité restreint d'élus « Forêt » le 02/02/2015 afin d'officialiser sa mise en place et d'échanger sur son rôle au sein de la démarche Charte Forestière de Territoire.
- ¤ Deux Comités de pilotage les 02/02/2015 et 01/07/2015, ayant pour but de faire le bilan de l'animation et des actions menées en 2015, de valider l'évaluation et la révision de la CFT.

Ce sont plus de 100 personnes qui ont participé à ces réunions de concertation, garantes d'une élaboration et d'une mise en œuvre partagée de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée (cf. compte-rendu et support de présentation des diverses réunions disponibles sur le site Internet du PPM).

En termes de gestion administrative, un rapport a été rédigé en début d'année pour présenter le bilan annuel d'activités 2014 en lien avec les Chartes Forestières de Territoire (animation territoriale et mise en œuvre d'actions par le Pays Pyrénées-Méditerranée).

Des dossiers de demande de solde ont été montés au printemps 2015 dans le cadre des subventions octroyées pour l'animation territoriale et la mise en œuvre d'actions CFT. Par la suite, des dossiers de demande de subvention auprès de l'Europe (FEADER), de l'Etat et de la Région du Languedoc-Roussillon ont été déposés en septembre afin d'assurer la continuité de l'animation « Charte Forestière de Territoire » sur 2015/2016 et de travailler à la révision de la nouvelle CFT.

2 - Participation aux réseaux et aux travaux des partenaires

Le réseau régional des Chartes Forestières de Territoire, animé par les Communes Forestières du Languedoc-Roussillon, permet entre autres aux animateurs, au travers de rencontres, d'échanger sur leurs retours d'expériences, de partager les dernières actualités et de faire remonter les besoins des territoires auprès des partenaires institutionnels. Dans ce cadre, l'animatrice a participé à plusieurs réunions régionales dans le courant de l'année 2015 aux dates suivantes : le 12/03/215, le 26/03/15, le 25/06/15, le 24/09/15 et le 26/11/15. Au-delà de ces réunions, de nombreux échanges téléphoniques ou mailistiques entre les animateurs ont eu lieu à l'échelle régionale mais aussi plus largement à l'échelle nationale.

Afin de suivre les divers travaux des partenaires associés à la Charte Forestière de Territoire (au-delà des seules actions CFT), l'animatrice participe autant que possible aux réunions importantes organisées par ces derniers. En 2015, plusieurs événements ont ainsi mobilisé l'animatrice dont la réunion du réseau régional Plan Climat-Energie Territorial (07/07/15), les Assemblées Générales de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie Catalane » (30/07/15) et de l'Institut Méditerranéen du Liège (30/07/15), l'événement de signature du contrat régional AGIR pour la filière forêt-bois (21/09/15), la réunion du réseau départemental d'écoconstruction (19/11/15) et la réunion régionale sur le bois énergie (14/12/15).

3 - Accompagnement des porteurs de projets publics et privés

Le Pays Pyrénées-Méditerranée accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation en passant par l'aide au montage technique et financier. Ainsi en 2015, plusieurs projets ont été suivis par l'animatrice des Chartes Forestières de Territoire à des stades d'avancement différents et sur des thématiques variées.

Toutefois, il est à noter que la poursuite de la révision des fonds européens en 2015 ainsi que les évolutions structurelles des collectivités régionales et départementales ont réduit les opportunités financières, ne permettant pas de développer et de lancer de nouveaux projets.

En 2015, ce sont 10 actions intégrant la stratégie « Charte Forestière de Territoire » qui ont été lancées, réalisées et/ou finalisées par 8 porteurs de projet différents (cf. Figures 1 à 4 ci-dessous + compte-rendu et support de présentation du comité de pilotage du 11 février 2016 disponibles sur le site Internet du PPM). Les deux tiers de ces actions présentent une maîtrise d'ouvrage privée (association, syndicat, entreprise) et le tiers restant a une maîtrise d'ouvrage publique (collectivités, établissement public). De rayonnements différents, certaines actions sont très localisées alors que d'autres sont menées à l'échelle du Pays. Les bénéficiaires de ces actions sont également très variés (collectivités, propriétaires forestiers, professionnels, citoyens, scolaires, etc.).

Ces actions représentent environ 230 000 euros de budget investis sur le territoire en faveur de la forêt (comprenant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage et les subventions départementales, régionales, nationales et européennes), cela sans prendre en compte les investissements pour la réhabilitation du refuge de Sant-Guillem portée par la Communauté de communes du Haut-Vallespir s'élevant à hauteur de 682 000 euros. Il est à noter que plus des trois quarts de cette enveloppe financière ont été utilisés pour répondre à l'enjeu « Filières Bois et liège » (toujours sans prendre en compte les investissements pour le refuge de Sant-Guillem), le reste se décomposant de la façon suivante : 10% pour l'enjeu « Multifonctionnalité et risques » et 10% pour l'enjeu « Transversalité et sensibilisation ».

	Action CFT	Actions « Filières Bois & Liège »	Maître d'ouvrage	Partenaires principaux	Début Action	Etat Action
	х	Animation pour la création d'une ASL GF en Haut-Vallespir	CRPF	AEF	2014	2015
12015	х	Mobilisation du bois en Vallespir (PPRDF 2015)	CRPF	AEF	2015	En cours
Actions CFT menées en	х	Travaux d'amélioration et de protection des peuplements de chêne-liège - Année 2015	ASL GF Suberaie	AEF	2015	En cours
s CFT m	х	Guide de sylviculture du chêne-liège	IML	-	2015	En cours
Actions	х	Consolidation, développement et diversification des débouchés économiques pour le liège des P-O	IML	-	2015	En cours
	х	Recensement et enquête auprès des entreprises du territoire	PPM	-	2015	En cours
Actions parallèles		FOGEFOR Formation "Utilisation du matériel informatique (GPS) et du petit matériel forestier"	Fogefor	CRPF	2015	2015

Figure 1 : Récapitulatif des actions « Filières Bois et Liège » menées en 2015

	Action CFT	Actions « Multifonctionnalité & Risques »	Maître d'ouvrage	Partenaires principaux	Début Action	Etat Action
s CFT	х	Valorisation des territoires trufficoles du Vallespir	STC	CA66 & CRPF	2013	2015
Actions	х	Travaux pour la réhabilitation du refuge Saint-Guillem	CCHV	-	2014	2015
Parallèle		FOGEFOR Formation-Action "Sylvotourisme"	Fogefor	CRPF	2014	En cours
Para		Réactivation du suivi phytosanitaire de placettes "chêne-liège" (Département Santé des Forêts)	DSF	CRPF & IML	2013	En cours

Figure 2 : Récapitulatif des actions « Multifonctionnalité et Risques » menées en 2015

	Action CFT	Actions « Patrimoine & Environnement »	Maître d'ouvrage	Partenaires principaux	Début Action	Etat Action
Actions CFT		Absence d'actions menées su	ur cette thémati	que en 2015		
Parallèle						

Figure 3 : Récapitulatif des actions « Patrimoine et Environnement » menées en 2015

	Action CFT	Actions « Transversalité et Sensibilisation »	Maître d'ouvrage	Partenaires principaux	Début Action	Etat Action
Actions CFT	х	Forêt et éducation à l'environnement 2015 (centre de ressource, cycle de conférences rencontres de la forêt, manifestations)	IF	Divers partenaires	2015	2015
	х	Formation destinée aux élus sur le rôle des élus et les opportunités d'actions en lien avec la CFT PyrMed	URCOFOR & PPM	-	2015	2015
lèle						
Parallèle						

Figure 4 : Récapitulatif des actions « Transversalité et Sensibilisation » menées en 2015

L'ensemble de ces actions sont suivies à minima par des points téléphoniques et/ou mailistiques réguliers avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre par l'animatrice des Chartes Forestières de Territoire. En parallèle, le Pays Pyrénées-Méditerranée participe aux réunions organisées en lien avec ces projets. Ainsi en 2015, l'animatrice CFT a été mobilisée sur plusieurs comités et groupes de travail concernant notamment les projets suivants :

- Guide de sylviculture du chêne-liège (IML) 1 réunion
- Valorisation des territoires trufficoles en Vallespir (STC) 1 réunion
- Diagnostic agricole et forestier du Vallespir (CCV) 1 réunion
- Stratégie intercommunale de développement économique (CCACVI) 1 réunion

D'autres réunions techniques en petits groupes ont permis de travailler sur divers projets. Ainsi, des rendez-vous ont été organisés avec diverses collectivités, la Communauté de communes du Vallespir, la Communauté de communes du Haut-Vallespir et plusieurs communes du massif du Vallespir (avec les Communes Forestières), ainsi qu'avec plusieurs entreprises telles que l'entreprise Roule ma frite (mise en réseau avec les acteurs locaux), l'entreprise Sud bois (développement de l'approvisionnement en bois de l'ESAT Les micocouliers pour la fabrication des composteurs), l'entreprise Roca (étude des points noirs de la desserte) ou encore la Société Forestière (fonctionnement de l'approvisionnement et dispositifs mis en place par E.On).

L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également été sollicitée pour relire certains documents comme la fiche « gestion forestière » du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ou encore le rapport final de l'étude prospective des chaufferies bois à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée menée par l'association Bois Energie 66.

Enfin, deux dossiers conséquents ont mobilisé le Pays Pyrénées-Méditerranée en 2015. Il s'agit tout d'abord du montage d'une candidature partagée à l'appel à projets « Approche Territoriale Intégrée FEDER » incluant des projets d'investissements liés au bois énergie. Une enveloppe totale de plus de 1,2 million d'euros a été obtenue pour le territoire sur plusieurs années. L'autre dossier concerne l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Dynamic Bois » lancé par l'ADEME début 2015 et dont l'objectif est la mobilisation de plus de bois pour approvisionner les chaufferies bois du fonds chaleur. Multipartenarial, ce dossier a été porté par un collectif de quatre territoires engagés dans des stratégies forestières et coordonné par les Communes Forestières. Ce sont plus d'une quarantaine de partenaires et d'entreprises qui se sont mobilisés pour participer à cette candidature (regard d'experts, proposition d'actions, etc.) et plus d'une douzaine de réunions qui ont été organisées en 2015 pour travailler sur ce dossier. Bien que notre candidature n'ait pas été retenue au niveau national (96 dossiers avaient été déposés pour un budget total de 360 millions d'euros et seuls 34 ont été sélectionnés avec l'obligation de restreindre les enveloppes budgétaires), ce travail d'identification de projets est revalorisé soit via le dépôt de dossiers de subvention sur d'autres financements existants, soit lors du dépôt d'un second dossier. En effet, en décembre 2015 les élus des quatre territoires ont souhaité se repositionner si un 2ème AMI était lancé en 2016.

4 - Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation

Le Pays Pyrénées-Méditerranée assure la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes et à destination de publics variés en fonction des occasions et des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est multiple : communiquer sur les actions menées dans le cadre des CFT, sensibiliser et valoriser nos forêts et ses acteurs, etc.

En 2015, pour la deuxième année consécutive en France, a eu lieu la Journée Internationale des Forêts proclamée par l'Organisation des Nations Unies. Ainsi durant toute une semaine, des manifestations ont été organisées partout en France pour mettre à l'honneur la forêt, ses acteurs et ses fonctions économiques, environnementales et sociales.

C'est dans ce cadre que le Pays Pyrénées-Méditerranée et l'association « Initiation à la forêt » ont co-organisé une manifestation grand public « A la découverte de la forêt catalane : de sa nature, de ses fonctions et de ses acteurs » le samedi 21 mars 2015.

Au cours de cette manifestation, de nombreuses activités ont été proposées grâce à l'aide de nombreux partenaires : projection de film, expositions, démonstrations, jeux pédagogiques, visite d'une scierie et d'une chaufferie bois, conseil en construction bois, dîner forestier, etc.



Au-delà de la manifestation en elle-même, l'organisation d'un tel événement a mobilisé l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » ainsi qu'une stagiaire, notamment sur l'élaboration du programme, la rédaction d'un communiqué de presse, le suivi de la création d'une affiche et par la suite sur la rédaction du bilan de la manifestation. Ce dernier, très positif, fait état d'une participation de 250 personnes (cf. Bilan de la Journée Internationale des Forêts 2015).





Figure 5 : Photographies des événements organisés en 2015 - à gauche, la manifestation « A la découverte des forêts catalanes » et à droite, la matinée « forêt » dédiée aux élus.

Le 5 novembre 2015, une matinée thématique dédiée aux élus du territoire a été co-organisée par le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Communes Forestières. L'objectif était d'une part d'informer les élus sur leur rôle concernant la filière forêt-bois et l'importance de leur implication dans la Charte Forestière de Territoire, et d'autre part, d'avoir un partage de retours d'expériences entre élus sur des projets liés à l'utilisation du bois et du liège, à l'amélioration des peuplements forestiers, à la gestion de la desserte ou encore la valorisation touristique des forêts. Ainsi, ce sont 7 élus du territoire qui ont présenté leur expérience afin d'inspirer d'autres collectivités. Près de 30 élus ont participé à cette matinée constructive et riche en débat.

Enfin, une communication régulière sur les Chartes Forestières de Territoire et les actions menées dans ce cadre est réalisée au travers de la publication d'articles sur le site Internet et la lettre d'information bisannuelle du Pays Pyrénées-Méditerranée, ou encore dans la presse. L'animatrice relaie régulièrement les informations importantes au comité de pilotage par mail. Des interventions ont également été réalisées sur la CFT auprès de deux licences professionnelles et lors d'une journée « Forêt et Biodiversité » du CRPF dédiée aux propriétaires forestiers.

5 - Suivi des travaux transversaux du Pays en lien avec les CFT

Le Pays Pyrénées-Méditerranée possède une stratégie répondant aux objectifs du développement durable du territoire. Afin d'assurer une mise en œuvre collective et transversale de cette dernière, des réunions d'équipe sont réalisées régulièrement au sein de l'équipe technique du Pays. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » participe également au bilan de la structure via les Assemblées Générales et les travaux d'évaluation.

En parallèle, le Pays Pyrénées-Méditerranée pilote l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs outils territoriaux de planification et de gestion du territoire comme le Plan Climat Energie Territorial (PCET) ainsi que différents dispositifs financiers décentralisés tels que le LEADER ou TEPCV, ayant des enjeux communs avec la Charte Forestière de Territoire. De ce fait, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » suit ces programmes en participant à certaines réunions de pilotage et/ou techniques afin de faire remonter les enjeux forestiers et de sensibiliser les autres acteurs du territoire à la forêt et ses problématiques.

6 - Evaluation des Chartes Forestières de Territoire

Suite à la collecte et à la saisie des indicateurs d'évaluation quantitative des deux Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée en 2014, une analyse des données a été réalisée et discutée avec les partenaires en début d'année 2015 afin d'échanger sur l'interprétation des résultats chiffrés.

Ainsi, grâce notamment à l'animation des CFT, ce sont près de 2,6 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire sur la période 2009/2014 en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Au total, 41 actions ont été mises en œuvre par de nombreux porteurs de projets avec l'appui de subventions publiques. Ces résultats quantitatifs démontrent une réelle dynamique et l'implication de tous les acteurs au sein des CFT.

En complément, un volet qualitatif a été mené sur le premier semestre 2015 afin d'affiner l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire et de préparer leur évolution. Un travail préalable à l'évaluation qualitative des Chartes Forestières a donc été réalisé par l'animatrice afin de définir une méthodologie en fonction de retours d'expériences et du guide d'évaluation développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Ainsi deux démarches ont été lancées en parallèle, d'une part, une enquête en ligne envoyée à l'ensemble des membres du comité de pilotage permettant à chacun de s'exprimer, et d'autre part, des réunions en petits groupes pour aborder de manière plus approfondie les résultats des Chartes Forestières de Territoire.

Une compilation de ces retours a ensuite été synthétisée et formalisée sous forme d'un rapport d'évaluation des Chartes Forestières de Territoire (cf. rapport de synthèse de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire disponible sur le site Internet du PPM). Les résultats ont ensuite été présentés, discutés et validés lors d'un comité de pilotage en juillet 2015, permettant de passer à la phase de révision de la démarche « Charte Forestière de Territoire » avec d'ores et déjà des points identifiés de vigilance et d'amélioration pour renforcer les dynamiques en place et investir de nouvelles thématiques.

7 - Révision de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Afin d'intégrer les nouveaux enjeux du territoire, de mutualiser les moyens et d'être encore plus visible, le comité de pilotage a décidé en février 2015 de faire évoluer les deux Chartes Forestières de Territoire en une seule démarche à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée à condition de bien garder les spécificités des CFT historiques.

Ainsi le Pays Pyrénées-Méditerranée, via l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » et une stagiaire encadrée dans ce sens, a mené la révision du diagnostic forestier du territoire dans le courant de l'année 2015 en s'appuyant sur les deux CFT historiques et leur évaluation ainsi que sur différentes ressources bibliographiques et l'expertise des partenaires.

Dans les grandes lignes, ce diagnostic présente les caractéristiques générales et forestières du territoire, le patrimoine naturel forestier et les risques naturels existants, les diverses filières

économiques liées à la forêt (bois, liège et autres productions), et enfin, les éléments liés à l'accueil du public en forêt (activités de pleine nature, tourisme vert).

Le document provisoire du diagnostic de la CFT Pyrénées-Méditerranée sera soumis à la relecture et à la validation de l'ensemble des membres du comité de pilotage CFT en début d'année 2016, tout comme les enjeux et les objectifs de la nouvelle Charte Forestière de Territoire. Des travaux seront ensuite menés en concertation avec les acteurs du territoire pour établir le programme d'actions pluriannuel d'ici la fin du premier semestre 2016.

8 - Recensement et enquête auprès des entreprises des filières bois et liège

Un travail de recensement et d'enquête auprès des entreprises des filières bois et liège du territoire a été lancé depuis le début de l'année 2015, avec l'appui de divers partenaires et sur la base d'une méthodologie déterminée et validée au préalable par le comité de suivi de l'action. Cette démarche présente deux objectifs principaux : d'une part, connaître les entreprises locales, leurs projets et leurs besoins pour les accompagner au mieux, et d'autre part, faire connaître aux entreprises la démarche Charte Forestière de Territoire et les nouveaux dispositifs financiers qui pourraient leur être utiles (dont le LEADER axé vers la dynamisation de l'économie locale).

Une fois le recensement des entreprises du territoire effectué par la capitalisation et le croisement de différentes bases de données (pour un total d'environ 180 entreprises), un questionnaire d'enquête accompagné d'un courrier explicatif a été diffusé au printemps 2015 par voie postale à l'ensemble des entreprises recensées. Un formulaire en ligne a également été proposé.

Afin de compléter les premiers retours obtenus, le Pays Pyrénées-Méditerranée a décidé de poursuivre ce travail d'enquête avec des prises de contact par téléphone et des rencontres sur place. Plusieurs entreprises supplémentaires ont donc été enquêtées et il s'agit de poursuivre ce travail en 2016. L'objectif est d'accroître le taux de réponse et d'avoir ainsi assez de matière pour recenser les besoins des entreprises bois et liège locales et identifier des pistes d'actions.

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FORMATION, EMPLOI COMITE DE BASSIN D'EMPLOI

Commission Développement économique, emploi, formation Comité de Bassin d'Emploi (CBE)

Un CBE est défini par la loi comme « une instance locale d'animation du dialogue social, de concertation et d'action dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation locale de l'emploi et du développement local des territoires ». Cette définition pointe le fait qu'il est essentiel d'associer les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la stratégie du territoire.

Dans le cadre de la demande de renouvellement auprès de la Préfecture de l'agrément du Pays comme CBE (maintenu depuis 1911), un travail important de concertation a été mené par le Pays en 2015 avec les acteurs du développement économique et de la formation et les partenaires sociaux ; avec le fort soutien de la DIRECCTE.

Il s'agissait d'installer les bons outils pour l'animation du CBE en définissant les priorités du territoire, les objectifs et le programme d'actions au regard de la nouvelle stratégie du pays 2014/2020 et des dispositifs financiers pour lesquels le Pays avait déposé ou envisageait de déposer une candidature (LEADER, FEAMP, ATI FEDER) en veillant à faire vivre le dialogue social au niveau territorial afin que le CBE remplisse son rôle.

Le rôle du Pays Pyrénées-Méditerranée est de faire vivre la commission par son animation et d'y impliquer chacun de ses membres par la mise en place d'une gouvernance et la définition de priorités. Ainsi, le CBE fonctionne en réseau et permet un enrichissement mutuel et la création de solutions collectives.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle stratégie de territoire du Pays 2014/2020 axée sur le développement économique et l'emploi, de la nouvelle gouvernance du Pays actée par les réformes statutaires validées en 2014 et de la demande de renouvellement de l'agrément CBE, le Pays a réorganisé en 2015 la Commission Développement économique, Emploi, Formation du Comité de Bassin d'Emploi.

❖ Cadre et fonctionnement de la Commission

L'ensemble des chargés de mission du Pays participent à l'animation du CBE.

La Commission est constituée de 3 pôles : la Commission thématique, le Comité technique et le Comité stratégique.

> 3 Objectifs généraux :

- 1. Définir une gouvernance, pour chacun des thèmes investis, garantissant une implication des acteurs, publics et privés du territoire, concernés ; articulée aux organes de décision de la structure que sont le « Bureau » et le « Conseil de Développement ». Cette organisation permet de bénéficier d'un regard pluriel.
- 2. Créer un espace de dialogue et plus particulièrement de dialogue social, d'échange d'expériences et de mise en réseau des acteurs du territoire.
- 3. Co-construire, suivre et évaluer la stratégie de développement en la matière.

> Objectifs de chaque instance :

La Commission

- Instaurer un dialogue entre les acteurs publics et privés sur le développement local, les besoins, les problématiques, les opportunités des entreprises
- Mettre en réseau les acteurs locaux et permettre des temps d'échanges entre les acteurs
- Rendre compte de projets futurs, en cours ou réalisés sur le territoire
- Participer à la construction et au suivi-évaluation d'une stratégie thématique locale
- Partager des expertises du territoire (Restitution d'études...) ou des expériences d'autres territoires

• Le Comité technique

- Définir les orientations proposées par la commission thématique
- Définir le plan d'action annuel
- Elaborer des projets territoriaux

• Le Comité stratégique

- Valider les orientations proposées par la Commission thématique
- Valider le plan d'actions annuel proposé par les groupes de travail
- Valider les projets territoriaux proposés au Bureau du Pays

Cette commission a une approche transversale. Il a alors été décidé d'organiser le Comité technique en plusieurs groupes de travail thématiques (animés par les chargés de mission du PPM) fixés annuellement en fonction du programme d'actions de manière à ne pas mobiliser l'ensemble des partenaires de façon démesurée.

Bilan des groupes de travail 2015

• Bilan du Groupe de travail LEADER animé par Pierre LE MEN

Les membres de la Commission ont participé à l'élaboration des critères des grilles de sélection des projets qui seront sélectionnés dans la programmation LEADER 2014-2020 du Pays Pyrénées-Méditerranée dont le thème est la dynamisation de l'économie locale.

Bilan du Groupe de travail Tourisme animé par Cédric BORG

En 2015, les membres de la Commission ont été associés à la mise en place de la formation-action «Qualification de l'offre d'accueil des touristes à vélo ».

Le tourisme à vélo est un secteur porteur pour notre territoire. Mais pour développer de réelles retombées économiques sur notre territoire, en plus de travailler sur les itinéraires il faut améliorer la qualité de l'accueil des touristes à vélo, notamment par la mise en place d'une formation-action à destination des professionnels.

Cette formation qui a rassemblé 10 professionnels du territoire a abouti à la création d'une charte qualité pour l'accueil des touristes à vélo et à la création d'une association de professionnels du tourisme.

Bilan du Groupe de travail Chartes Forestières de Territoire animé par Mathilde GUITTET

« Enquête auprès des entreprises du territoire de la filière bois et liège »

Objectif de l'action : Mieux connaître les entreprises locales et leurs besoins, pour développer un accompagnement adapté et des actions dédiées dans le cadre de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.

Déroulé de l'action :

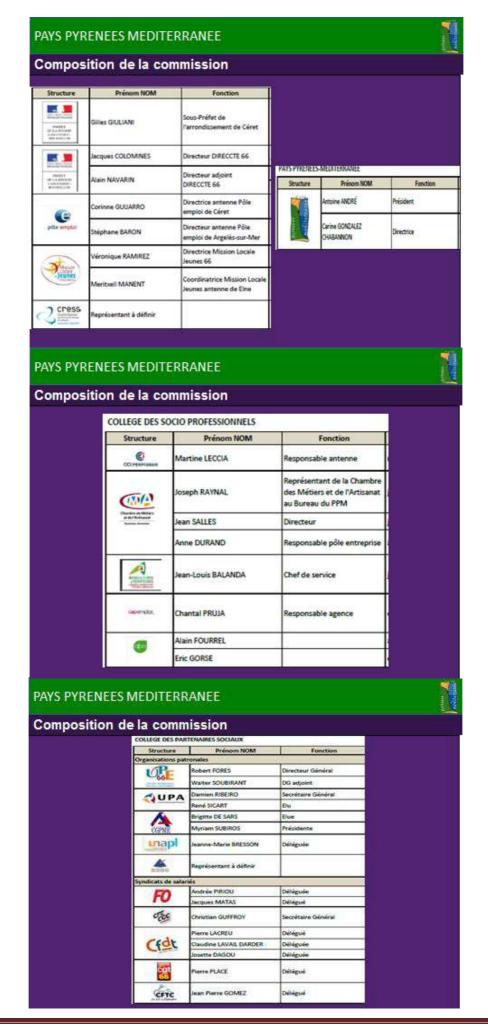
- Phase 1 : Recensement des entreprises
- => Recensement de 183 entreprises (vigilance sur certains codes NAF)
- Phase 2 : Enquête auprès des entreprises

Grille d'enquête travaillée avec le comité de suivi de l'action incluant le CBE

Mise à jour de la BDD (145 entreprises)

Bilan du Groupe de travail Coopération transfrontalière animé par Géraldine CAPRANI

Le 19 octobre 2015, le groupe de travail Coopération s'est réuni sur le thème de l'employabilité dans ses dimensions transfrontalières. Un échange entre structures sur les potentialités de développement de leurs missions et projets à l'échelle transfrontalière a permis d'identifier plusieurs pistes qui pourront se développer en 2016.



VOLET TOURISME

Tourisme

Lors du Comité Stratégique Tourisme qui a eu lieu le 12 décembre 2014 à Céret, les élus et représentant des socio-professionnels du territoire, ont défini comme prioritaire pour l'année 2015, la réalisation de **2 actions territoriales**.

- > L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement du « tourisme à vélo ».
- ➤ La création d'un guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée.

Développement du tourisme à vélo

Le 23 avril 2015 s'est tenu à Amélie-les-Bains, le Comité de Pilotage « vélo » regroupant l'ensemble des acteurs concernés par le projet de développement de la vélo-route voie verte en Pays Pyrénées Méditerranée et du tourisme à vélo en général. Les nombreux participants à cette réunion étaient les représentants des services de l'Etat, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, de l'Agence de Développement du Tourisme, des Offices de tourisme, des communes et Communautés de Communes.

Ce comité fut l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des travaux de la vélo-route voie verte, et ainsi de souligner la forte implication du Conseil Départemental et de ses services dans la réalisation de ce projet dont il est maître d'ouvrage ainsi que la qualité des réalisations. Par ailleurs, les élus du Conseil Départemental ont montré leur attachement à ce projet avec trois Conseillers Départementaux en la présence de M. Robert GARRABE, M. René OLIVE et M. Alexandre REYNAL.



Comité de pilotage du 23 avril 2015 à Amélie-les-Bains.

Au cours de cette réunion, après une présentation d'expériences françaises réussies, ont été abordées les clefs de réussites du développement du tourisme à vélo à mettre en œuvre sur notre territoire :

- L'entretien et l'équipement (mobilier, stationnement...) des itinéraires gage de sécurité et de qualité pour les cyclistes, avec l'engagement des Communautés de Communes qui seront garantes de la cohérence territoriale sur l'ensemble du tracé.
- Le maillage du territoire du Pays avec des itinéraires secondaires thématiques afin de proposer aux différents touristes à vélo une découverte de l'ensemble du territoire, grâce notamment à des initiatives de valorisation des patrimoines et des savoir-faire.
- La promotion ciblée des itinéraires et d'une offre « packagée » de tourisme à vélo.

Trois groupes de travail se sont réunis à la suite du Comité de pilotage pour avancer sur les sujets :

- de l'entretien, réunion du 10 septembre 2015,
- de la création d'itinéraires complémentaires et secondaires en 2016,
- de la promotion des itinéraires et de l'offre de « tourisme à vélo », réunion du 9 novembre 2015.

Plan de développement du « Tourisme à vélo »

Inspiré d'expériences réussies dans d'autres territoires (Loire, Luberon, Suisse, Jura...), le plan de développement du « tourisme à vélo » est une feuille de route qui s'articule autour de 5 orientations opérationnelles qui ont été validées lors du Comité de pilotage d'avril 2015. Ce plan doit permettre la coordination et l'animation des projets de développement du « tourisme à vélo », afin de mettre en synergie les initiatives isolées et réunir les conditions favorables à l'adaptation de l'offre touristique du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée à la pratique du vélo. Il sera animé en étroite collaboration avec les structures départementales compétente en matière d'aménagement et de promotion touristiques, à savoir le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et son service des routes et l'Agence de Développement du Tourisme (ADT).

- 1. Créer des itinéraires secondaires, équiper et entretenir les itinéraires existants
- 2. Qualifier l'offre d'accueil et mettre en réseau les acteurs privés et publics
- 3. Accompagner la création ou l'adaptation des entreprises de services
- 4. Soutenir la production, la mise en marché de l'offre et sa commercialisation
- 5. Suivre et mesurer les retombées économiques

Par ailleurs, ce projet de « développement économique » demande une implication indispensable des professionnels pour accueillir de nouvelles clientèles « à vélo » comme ont pu le faire nos homologues sud catalan avec la création de leur réseau « Bed and Bike ».

C'est pourquoi, le Pays Pyrénées-Méditerranée en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme, l'ADEPFO, l'Agence de Développement du Tourisme et la CCI a mis en place une formation-action à destination des professionnels, visant à développer notre offre et ainsi proposer des séjours de « vélo tourisme ».

Cette formation-action s'est déroulée d'octobre à décembre 2015. Ce sont ainsi 10 professionnels représentant 2 hôtels, 4 campings, un restaurant, une chambre d'hôtes, 2 réparateurs/loueurs de vélo, une agence de voyage qui durant 5 journées de travail collectif, accompagnés par le cabinet d'étude INDIGGO ALTERMODAL spécialiste de l'éco-mobilité, ont défini les actions nécessaires à la construction d'un réseau de professionnels dont l'objectif sera de promouvoir et d'organiser le séjour des touristes à vélo.

Durant la formation-action, les professionnels ont pu bénéficier de la grande expérience en matière de promotion et de structuration du tourisme à vélo, de l'association « Vélo Loisir Provence » qui regroupe aujourd'hui 190 professionnels, lors d'un voyage d'étude à Coustellet (84), le 10 décembre 2015.

Ainsi à l'issue de la formation-action, les professionnels souhaitent concrétiser pour l'année 2016 :

- La création d'un réseau «Tourisme à vélo» au sein d'une association.
- La création d'une charte qualité «Accueil vélo» pour les adhérents au réseau.
- Le déploiement de l'offre de location de vélo classique et de Vélo à Assistance Electrique.
- La création de produits touristiques de découverte du territoire à vélo.
- La création d'outils de promotion (site internet, carte, eductour...).



Rencontre des professionnels de l'association Vélo Loisir Provence le 10 décembre 2015

Le Pays Pyrénées Méditerranée animera et soutiendra en 2016 le développement du réseau de professionnels du « tourisme à vélo » mais également les nombreuses autres initiatives autour du développement de l'offre, en partenariat avec les acteurs locaux pour permettre les mises en synergie nécessaire à la construction d'une destination « Vélo ».

Ce projet s'inscrit également dans une dynamique d'une part de coopération transfrontalière, avec l'itinéraire Pirinexus et d'autre part transnationale, avec le projet de l'Eurovelo 8, la route méditerranéenne, coordonnée par de la Région PACA. A ce sujet, le Pays Pyrénées-Méditerranée est partie prenante du nouveau comité d'itinéraire inter-régional qui s'est mis en place en 2015.

EuroVelo 8 - Valorisation et promotion de la cyclo route méditerranéenne EuroVelo 8 reliant Athènes à Cadix

Ce projet s'est déroulé du 1er avril 2014 au 30 septembre 2015 et a été financé à 75% par l'Europe à travers le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation. Il a réuni 12 Partenaires : Italie : Province de Mantova (chef de file), Province de Ferrara, Province du Piémont. Espagne : Consorci de les Vias Verdes de Girona. France : Pays Pyrénées-Méditerranée, Département des Alpes-Maritimes. Croatie : Région d'Istrie. Chypre : Ministère du tourisme. Bosnie Herzégovine: Green Tour. Grèce : Antigone. Belgique : European Cyclits Federation (ECF). Danemark: Foreningen Frie Fugle. Le budget total était de 332 720 euros dont environ 15 000 euros pour le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Le séminaire final a eu lieu à Mantoue en Italie où le Pays et les partenaires se sont retrouvés du 19 au 22 mai 2015.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a organisé un « study tour » sur le territoire le 10 septembre 2015, qui a eu un grand succès. En effet, plus d'une vingtaine de personnes, élus, responsables et techniciens de l'aménagement de l'emploi et du tourisme du département ont répondu présents à cette journée. Au programme, une boucle de 18 km en vélo, sur l'itinéraire EV8 et Pirinexus. Les élus ont réaffirmé l'implication grandissante de leurs institutions sur cette thématique et l'intérêt pour le territoire de développer cette économie durable.

Grâce à ce projet le Pays a réactualisé la carte vélo en Pays Pyrénées-Méditerranée et a édité 4000 exemplaires qui sont distribués gratuitement dans les Offices de Tourisme à leur demande. Ce projet a également mis un coup de projecteur, au niveau international, sur notre territoire, qui est un des premiers à avoir une bonne portion de l'itinéraire aménagé et qui est transfrontalier.

Création du Comité d'itinéraire inter-régional EuroVelo 8 sur tout le pourtour méditerranéen français afin de coordonner la réalisation de l'EV8. Le chef de file est la région Provence Alpes Côte d'Azur. Des réunions de sensibilisation ont eu lieu en Languedoc-Roussillon ; pour notre département elle s'est déroulée le 6 juin à Saint-Jean-Pla-de-Corts.

L'enjeu du projet de développement du « vélotourisme » en Pays Pyrénées-Méditerranée est d'organiser l'itinérance à vélo sur le territoire afin de générer de nouvelles retombées économiques sur l'ensemble du territoire, pour maintenir et créer des emplois locaux basés sur une économie durable.

Guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée

Le guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée fait partie de la nouvelle collection 2016 du Routard « Pays et Pôles Touristiques de France », au côté des Portes de Gascogne, d'Estérel côte d'Azur ou du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, parmi 6 autres territoires. Destinations françaises authentiques, adresses de charmes inédites, anecdotes et cartes détaillées avec les sites incontournables sont la recette de cette nouvelle collection.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a ainsi coordonné toute l'année durant, l'élaboration du guide :

- De mars à juillet 2015 : Mobilisation des partenaires locaux et inventaire de l'offre du territoire.
- Septembre 2015 : Accueil de la visite de terrain de l'auteure du Guide du Routard.
- D'octobre à décembre 2015 : Correction et relecture du guide, relais pour la vente d'espaces publicitaires.

Pour le choix de la couverture du guide, un concours photo ouvert à tous a été organisé au mois de novembre 2015. 15 participants ont proposé une quarantaine de photographies et le jury composé du Pays Pyrénées-Méditerranée, de la maison d'édition Hachette et de Philippe GLOAGUEN du Guide du Routard a retenu la photographie qui figurera sur le guide et qui sera dévoilée lors du lancement en mai 2016.

VOLET PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir, Patrimoine Culturel Immatériel EN COURSE POUR L'UNESCO Camí festós cap a la UNESCO

Dès 2014, suite à une volonté de promotion et de sauvegarde commune des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir, les municipalités d'Arles-sur-Tech, de Prats-de-Mollo-la-Preste et de Saint-Laurent-de-Cerdans ont souhaité présenter une candidature auprès de l'UNESCO afin d'inscrire ces fêtes sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Ainsi, les conseils municipaux ont apporté leur soutien à cette candidature et désigné le Pays Pyrénées-Méditerranée pilote de l'opération, en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est soutenu dans sa démarche par le Ministère de la Culture et de la Communication qui a missionné Claudie Voisenat, anthropologue affiliée au CNRS, pour le suivi scientifique et technique du dossier de candidature. Jean-Christophe Monferran, du laboratoire de recherche IIAC/LAHIC, est chargé de la réalisation des archives visuelles de la procédure de candidature.

Les élus et les techniciens des communes concernées ainsi que la Communauté de communes du Haut-Vallespir sont investis dans la démarche de projet et participent activement aux différents groupes de travail créés dès le projet d'inscription des fêtes à l'inventaire national.

En effet, les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir sont inscrites sur la liste nationale du patrimoine culturel immatériel depuis le 17 décembre 2014 ; ce qui constitue l'étape nécessaire préalable à la démarche de candidature.

Ce dossier bénéficie du soutien financier du Commissariat de Massif via le fonds FNADT, de la Région et du Département.

Entreprise en septembre 2015, la candidature à l'UNESCO comprend 4 axes de développement : la constitution d'un dossier composé d'un formulaire et d'un film, la communication sur la démarche, la mise en place d'animations culturelles (apéros-débats, conférences, actions jeune public...) et l'élaboration de mesures de sauvegarde dont une collecte numérique de documents.



Les trois Ours au Fort Lagarde en 2013 : image emblématique d'une démarche commune. ©Jean Dabat

Ainsi, des apéros-débats, organisés dans les trois communes concernées, en novembre et décembre 2015, ont été les premières actions participatives organisées dans le cadre de la candidature. Plus de 350 personnes ont été sensibilisées à la démarche et une quarantaine d'acteurs directs ont apporté leurs témoignages sur des questions liées aux fêtes telles l'innovation ou la transmission.



Apéro-débat à Saint-Laurent-de-Cerdans le 28 novembre 2015

Le dossier de candidature complet doit être déposé auprès du Ministère de la Culture et de la Communication en **décembre 2016**. Il se veut le reflet de l'implication des populations dans le cadre du projet fédérateur élaboré à cette occasion, visant à préserver et valoriser les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir en tant que patrimoine culturel immatériel. Plusieurs années sont habituellement nécessaires pour la mise en œuvre de ces candidatures, le défi est lancé de le réaliser en 15 mois seulement : **en cOURSe pour l'UNESCO...**

Le grand public est invité à s'impliquer dans cette démarche :

- En faisant part de ses actions (réunions, expositions...) ayant un rapport avec les fêtes de l'Ours.
- En participant à la programmation événementielle.
- En partageant ses souvenirs (photographies anciennes, films ou coupures de presse...).
- En signant les listes de soutien disponibles dans les mairies et les offices de tourisme des communes concernées ou en ligne sur <u>www.payspyreneesmediterranee.org</u>



Les costumes des Ours présentés lors de l'apéro-débat de Saint-Laurent-de-Cerdans le 28 novembre 2015.



VOLET COOPERATION & TRANSFRONTALIER

!tinérance

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a mené une animation sur un projet qui se caractérisait par une mise en tourisme de l'espace transfrontalier à travers une méthodologie basée sur le concept d'itinérance. Plusieurs réunions ont eu lieu de part et d'autre de la frontière, dans l'objectif de déposer un dossier au POCTEFA. Cependant, étant donné que l'espace territorial de ce projet dépassait largement le territoire du Pays du côté français, la condition de la poursuite de ce projet reposait sur l'engagement des territoires voisins, Canigó Grand Site et PNR des Pyrénées Catalanes. Ces derniers n'ont pas désiré poursuivre leur engagement dans ce projet par conséquent le projet a été abandonné.

Travail sur le projet d'action « carte transfrontalière » :

Les acteurs de l'itinérance sur le territoire faisant état du manque de **support topographique au 25000ème numérique et papier** (type scan25 / top25 de l'IGN) continu et homogène de part et d'autre de la frontière, le Pays Pyrénées-Méditerranée a souhaité travailler à l'émergence d'une action allant dans le sens de la production d'un tel produit sur son territoire.

Le benchmarking réalisé sur le sujet a permis de conclure que ce type d'action a été conduite une fois sur la frontière italienne : « Alpes sans frontières », Interreg II Alcotra, qui visait à produire des cartes papier harmonisées du massif Alpin - l'IGN intervenait alors en tant que prestataire pour harmoniser les représentations cartographiques à partir des données fournies par les autres instituts et clubs alpins, et il n'était alors pas question de travailler à une mise en communication des modèles de données des différents pays pour arriver à des supports transfrontaliers homogènes et pérennes (parce que actualisables au fil du temps par chaque institut cartographique).

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a donc engagé un travail d'identification et de prise de contact avec les acteurs concernés, afin de faire émerger ce type d'action dans le cadre d'un futur projet Interreg sur le Tourisme. L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière français s'est montré intéressé pour faire de la zone frontalière du Pays ou du département une zone « pilote » pour tester la mise en cohérence des modèles et bases de données en coopération avec leur homologue espagnol (travail qui devra, à terme, être réalisé conformément à la mise en application de la Directive Inspire), et travaille au calibrage de l'action au regard du budget qui pourrait être présenté dans le cadre de l'Interreg ITT.

Tourisme Durable Transfrontalier

Suite à plusieurs réunions techniques et un Comité de pilotage à Llança, les élus ont décidé de poursuivre le projet travaillé depuis 2014. La zone du projet correspond à la Communauté de communes Albères-Côte-Vermeille Illibéris et les communes littorales de l'Alt Emporda.

Depuis le démarrage, ce projet, qui a été financé par le fonds commun, a évolué. Aujourd'hui, Il s'agit en s'appuyant sur l'itinéraire de randonnée Collioure Cadaquès de développer une offre touristique durable autour de la randonnée en proposant des itinéraires et des produits annexes. Dans ce projet le Pays apporte son expérience au niveau de la mise en relation des professionnels du tourisme et notamment du vélo ainsi que sa participation aux projets tels que Pirinexus et EV8.

Lancement d'une animation concertée sur le territoire du massif de l'Albère, pour une gestion durable de cet espace et de ses différents usages, d'octobre 2014 à décembre 2015.

Le Massif des Albères pourrait être comparé à « une pierre précieuse, dont la taille fait sa valeur ». En effet, tout comme la taille d'une pierre précieuse lui confère sa valeur, les activités traditionnelles du Massif des Albères lui confèrent sa valeur et en fait un patrimoine à préserver et à valoriser.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été missionné par l'Etat par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Céret, M. Gilles Giulliani, afin de « mener une animation concertée sur le territoire du massif de l'Albère, pour la mise en œuvre d'une gestion durable de cet espace et de ses différents usages ». Pour ce faire un financement a été obtenu auprès du Commissariat de Massif sur le fonds FNADT afin d'échanger et de mettre en place une stratégie concertée à l'échelle transfrontalière à travers des groupes de travail thématiques.

La question cruciale qui nécessitait cette mobilisation est la problématique des « bovins errants et non identifiés sur le massif », ce qui engendre de nombreux conflits et parfois même des situations à risque.

En effet, depuis de nombreuses années, les habitants des communes des Albères sont régulièrement confrontés aux désagréments, parfois dangereux, occasionnés par la divagation de bovins errants sur le massif.

Cette situation a nécessité la mise en place de mesures d'urgence afin de répondre rapidement aux périls imminents provoqués par ces animaux divagants. Cependant, ces interventions ont montré leurs limites et doivent être accompagnées de solutions plus durables. Le contexte est complexe de par la diversité des parties prenantes et de par la nécessité de travailler à l'échelle transfrontalière. En effet, au cours des discussions on retrouve un certains nombres d'acteurs, le Service Agriculture et Elevage de la Generalitat de Catalogne, les éleveurs du versant sud et nord, la Chambre d'agriculture, les communes, les élus, les habitants, les exploitants agricoles, les associations de protection de l'environnement, les randonneurs et autres usagers du massif. Chacun a ses propres attentes et ses propres intérêts qui peuvent être divergents.

Pendant cette année de concertation l'objectif a été de mettre en place une démarche constructive et d'officialiser le partenariat. Le 18 juin 2015, cette animation a été présentée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret qui a invité autour de la table, les maires, les éleveurs, les services d'état concernés, la Chambre d'agriculture et la réserve de la Massane. Trois groupes de travail ont été identifiés : Mesures d'urgences, Reconnaissance de la race « vache de l'Albères » et Valorisation économique et Gestion pastorale.

Un document a été réalisé et diffusé en juillet-août 2015 auprès des mairies du massif afin de rappeler les procédures d'intervention en France en cas de divagation de bovins. Il permet de comprendre l'identification des bovins en France et en Espagne et il transmet les coordonnées sur l'espace transfrontalier des institutions concernées et la procédure à appliquer.

Il s'agit donc de faire cohabiter les différentes activités d'élevage et de pratique de cet espace à l'échelle transfrontalière. Afin de trouver des solutions à cette situation paradoxale il a été constitué un comité technique transfrontalier rassemblant tous les acteurs concernés et plus particulièrement les éleveurs, la Chambre d'Agriculture, le Groupement de Défense Sanitaire des Pyrénées-Orientales (GDS 66), association des AFP et GP, le DARP (Service agriculture) de la Generalitat de Catalunya et les communes du massif.

Des groupes thématiques se sont constitués et suite au Comité technique stratégique d'octobre 2015, qui s'est déroulé dans les locaux des Services de l'agriculture de la Generalitat à Figueras, les partenaires ont décidé de travailler à l'élaboration d'un **dossier POCTEFA** qui devra être présenté au prochain appel à projets à l'automne 2016.

Dans cette optique, le Comité de pilotage transfrontalier de la valorisation ressources bovines du Massif des Albères a été installé le 19 janvier 2016 en Préfecture des Pyrénées-Orientales. Madame la Préfète a ainsi réuni de nombreux éleveurs, universitaires, les représentants gouvernement espagnol, de la Generalitat de Catalunya, de l'Etat français et de la Chambre d'Agriculture. Cette rencontre transfrontalière et officielle a remporté un vif succès, plus de 50 personnes étaient présentes. Au cours de cette réunion, la mission d'animation de ce projet de reconnaissance et de valorisation de la race et la gestion de l'espace transfrontalier a été confiée par Madame la Préfète au Pays Pyrénées-Méditerranée.



Cette rencontre fut suivie d'une réunion transfrontalière entre éleveurs qui a permis de dissiper des malentendus « historiques» et de « prendre le taureau par les cornes ».

Fait à Céret, le 22 août 2016

Le Président Antoine ANDRE